

Au temps de Louis XVI.

Le 10 mai 1774, Louis XV succombe à la petite vérole. Son petit-fils a vingt ans et il se sent mal préparé aux tâches du pouvoir qu'il redoute. Pour rompre avec le gouvernement précédent, il choisit le comte de Maurepas, disgracié en 1749, comme ministre d'État. et place Charles Gravier, comte de Vergennes, aux Affaires étrangères, Claude Louis comte de Saint-Germain, à la Guerre, Sartine, à la Marine, Malesherbes, à la Maison du roi et Turgot, baron de l'Aulne (conseiller au parlement et maître des Requêtes, intendant de Limoges de 1761 à 1774), au contrôle général des Finances. Le 24 août, Maupeou et Terray sont renvoyés. Le 12 novembre, les parlements sont rappelés. L'opinion publique salue ces mesures avec joie.

Une promenade parisienne, voisine du bois de Boulogne, est installée sur l'emplacement d'un bal champêtre. Le maréchal de Soubise, gouverneur du château de la Muette (la Meute), donne l'autorisation d'y fonder un établissement comportant une salle de bal avec café, restaurant, concert et spectacle. L'ouverture de ce *Petit Ranelagh* - du nom d'un bal établi près de Londres dans la propriété de lord Ranelagh - a lieu le 25 juillet.

L'hôpital fondé en 1482 par Jacques de Luxembourg est dirigé par les sœurs grises de Tiers ordre de Saint-François à Armentières. Marie Madeleine (° Frelinghien v. 1750), fille d'Antoine *Messeant* et de Marie Catherine Rousez, laboueurs, est novice le 31 mai 1774 (sœur Cécile de saint Antoine), professe le 12 juin 1775.

Le 8 septembre est inhumée une religieuse du monastère de la Visitation du Mans, sœur Thérèse Nathalie de Grimaldi, princesse de Monaco. Les signatures apposées sur l'acte nomment René Foucque, prêtre chapelain de la communauté, sœur Marie Thérèse de Tahureau, supérieure, sœur Anne Constance *Amellon*, assistante ... (Bordager n° 55 p. 18).

La population du royaume s'est accrue car la mortalité recule mais cette croissance démographique entraîne une division des patrimoines et surtout une augmentation de la consommation de pain. La production de blé ne suit pas : les prix doublent de 1765 à 1775. Les fermiers sont à l'aise tandis que peinent les manouvriers et autres petites gens. Pourtant, depuis 1770, les propriétaires se sont avisés qu'ils pouvaient doubler le prix des baux et les fermiers ont cessé de se réjouir d'autant que la fiscalité devient écrasante.

Turgot entreprend de strictes économies budgétaires et, influencé par l'école physiocratique de Quesnay, il rétablit, le 13 septembre, la liberté du commerce des grains à l'intérieur du royaume, décision dangereuse : après les mauvaises récoltes de 1773 et 1774, elle entraîne une flambée des prix du pain et la disette.

Le 15 mars 1775 à Pierremande, **Thomas**, deuxième fils de **Louis Claude Meulan** et de Véronique *Delatte*, meurt à l'âge de trois ans cinq mois. Il reste trois filles dans la maison.

Le 28 avril, l'émeute éclate sur le marché de Beaumont. Le 1^{er} mai, elle gagne Meulan, le 2 mai, Pontoise, le 4, Chaumont, le 6, Magny ... La *guerre des farines* est déclenchée. Des bandes armées coulent des bateaux chargés de blé sur la Seine et saccagent les dépôts de farine et les boulangeries. Durant les mois d'avril et mai, dans plusieurs villes, le peuple se soulève contre le ministre qu'il rend responsable de la cherté du pain. Turgot fait énergiquement réprimer l'insurrection par le duc de Biron. L'ordre est rétabli mais le soutien des masses populaires, perdu. Cependant, Turgot poursuit son programme libéral. Il supprime toutes les entraves au commerce des grains en abolissant les droits perçus sur les routes et à l'entrée des villes et des marchés, puis il étend cette liberté du commerce aux vins.

Pour résorber la dette, il prend diverses mesures financières. Il augmente en outre le *don gratuit* du clergé, crée la *régie des Messageries*. Les fermiers généraux, au renouvellement de leur bail, donnent des pots-de-vin appelés *croupes* (pris en "croupe", le croupier prend part à une affaire de finance sans s'y faire nommer). Turgot impose aux fermiers l'abolition des croupes et leur enlève aussi les poudres et salpêtres institués en régie. *Il y a des grâces auxquelles on a cru pouvoir se prêter plus aisément parce qu'elles ne portent pas immédiatement sur le trésor royal; de ce genre sont les intérêts, les croupes, les privilèges; elles sont de toutes les plus dangereuses et les plus abusives.* (lettre de Turgot au roi - Littré).

Charles François *de La Porte*, époux d'Anne Marie *de Meulan*, est nommé intendant à Perpignan. Jean Jacques *de La Fons* (+ 1768 ?), époux de Marie Jeanne Nicole *Marquette*, est dit seigneur d'Happencourt, de Cuy et des Essarts. Henriette Marie naît le 23 juillet 1775, au foyer de **Charles Jacques Louis de Meulan**, receveur général des

finances.

Le 7 septembre, deux ans après avoir mis au monde son fils **Louis Hubert**, Thérèse **Chobeaux** est inhumée au cimetière de Beautor. **Hubert Demeulant** se remariera avec Marie Madeleine **Mayeux**, fileuse (acte non trouvé). Le frère de celle-ci, Marc, est marchand de moutons à Travecy. Le nouveau couple aura cinq enfants.

Selon Melleville, Louis Léon Félicité, fils aîné de Louis de Brancas, devient alors duc de Lauraguais, restant seigneur de Manicamp, Quierzy et autres lieux. Il épousera N. de Middelbourg et sera guillotiné à la Révolution.

Jacques Noël **Dromas**, garde-moulin demeurant à Beautor, obtient du chapitre de l'église collégiale Saint-Montain de La Fère le bail d'une pièce de pré le 19 décembre. Marie Jeanne, épousée en 1731, est-elle toujours auprès de lui ?

En janvier **1776**, Turgot établit la liberté du travail en supprimant les communautés de métiers - corporations et jurandes (office annuel, donné par élection, pour prendre soin des affaires d'un corps de métier). *Il est bien clair que toutes ces maîtrises et toutes ces jurandes n'ont été inventées que pour tirer de l'argent des pauvres ouvriers, pour enrichir des traitants et pour écraser la nation.* (Voltaire - lettre du 1^{er} mars 1776 - Littré). La corvée royale est supprimée et remplacée par un impôt payé par tous les propriétaires fonciers, sauf les ecclésiastiques. Atteinte au privilège fiscal des nobles ! Inquiets, ceux-ci entament la lutte au parlement qui se fait leur porte-parole et adresse au roi des remontrances le 4 mars. Le 12, les édits sont enregistrés de force mais Louis XVI, influencé par la reine et Maurepas, et impressionné par l'opposition persistante du parlement auquel se joignent tous ceux qui sont lésés par la politique de Turgot (nobles, clergé, fermiers généraux, financiers, maîtres et jurés), sacrifie Turgot le 12 mai.

Malesherbes, qui ne peut obtenir des économies sur la Maison du roi, démissionne.

Un arrêt du conseil d'État du 30 juin supprime toutes les loteries particulières et en crée une sous la dénomination de *loterie royale de France* (abolie au 1^{er} janvier 1836).

Marie Pierre Charles de Meulan, maître des Requêtes - oncle de Pauline - prend ses fonctions d'intendant de La Rochelle. Instruction est donnée "par le sieur Meulan, commissaire des parties en la généralité de La Rochelle, lors de son arrivée" (In 4^o - 26 pages. - Dép. des Mss. Joly de Fleury 2536 - Catalogue général des livres imprimés de la B.N.).

Le 4 juillet 1776, les treize colonies anglaises d'Amérique du Nord se déclarent indépendantes sous le nom d'*États-Unis d'Amérique*.

Urbain Laurent, fils de **Louis Claude Meulan** et de Véronique, voit le jour à Pierremande le 10 août. Il ne vivra guère plus d'un an (+ 16 octobre 1777).

Le 19 septembre, **Auguste Guy Édouard**, fils de **Charles Jacques Louis de Meulan** et de Marguerite Jeanne *de Saint-Chamans*, naît à Paris.

J. Clugny de Nuits, brièvement ministre, révoque les édits de Turgot et, en octobre, le roi appelle Necker.

François Meulan est-il nommé *de Châteauneuf* parce qu'il vit dans son joli château de briques rouges d'Oigny, en forêt de Retz, près de Villers-Cotterêts ? Cet ancien militaire n'apparaît pas à Paris aux côtés de ses frères et de ses neveux. Entouré de sa femme, Jacqueline *de La Fons* épousée voici seize ans, et de ses deux filles, il y achève son existence. Ses filles seront dites dames d'Oigny en 1780.

Les écrits sur le sujet sont nombreux et assez inattendus.

- Selon Alexandre Michaux (*Villers-Cotterêts et ses environs*, 1867), la seigneurie appartenait à Mesdemoiselles de **Melun** qui y avaient la haute, moyenne et basse justice. Avant la Révolution, elle était la résidence de M. Mannoury de la Brunetière.

- Selon la brochure *Château d'Oigny en Valois ...* (bibl. M.J. Salmon, G. de la Varenne) : - en 1704, "François d'Alès, chevalier irlandais, - lui succède son fils Jacques d'Alès dont la fille épouse François de Meulan, écuyer de Louis XV" - En 1780, "les deux filles de Jacques d'Alès héritent du domaine, l'une d'elle épouse Manoury de la Brunetière. Ils disparaîtront dans la tourmente de la Révolution française".

- Melleville, mieux documenté, écrit : "...- 1760 : François de Meulan, écuyer, seigneur d'Oigny, capitaine d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, époux de Anne Jacqueline de La Fons d'où deux filles.

- 1780 : Mesdemoiselles de **Meulan**, dames d'Oigny".

A Vivoin, dans le Maine, **René Merland** (Merlant) et Marie **Houssier** sont les parents d'une petite Anne qui vient au monde le 27 novembre et sera fileuse.

Saint-Germain a entrepris une ample réorganisation de l'armée. Le mécontentement de l'aristocratie lui vaudra bientôt un sort semblable à celui de Turgot.

Par le traité de Soleure du 28 mai 1777, Vergennes renouvelle la paix perpétuelle avec la Suisse. Il décline les offres territoriales de Joseph II aux Pays-Bas (*id.* Luxembourg et Namur en 1784) pour éviter une rupture et un conflit avec la Prusse et les Provinces-Unies.

François Antoine Desmoulins appartient à l'Académie de Saint-Luc. A Paris en 1777; il peint des miniatures.

Necker devrait être capable d'empêcher la banqueroute qui menace par le crédit dont il dispose sur les places européennes. Étranger et protestant, on ne peut le nommer contrôleur général des Finances, on le fait directeur général, sans accès au conseil. Sa nomination est fort bien accueillie dans les salons philosophiques.

Un conflit oppose les colonies anglaises d'Amérique du Nord à l'Angleterre. L'entrée de la France dans la guerre d'Indépendance américaine est imminente.

Pierre Louis Nicolas Meulan meurt à Paris le 30 mai (?) et laisse à ses héritiers sa charge, ses biens et ses dettes, écrit Révérend. L'idéal de vie noble comporte faste et insouciance. On s'endette avec désinvolture, ce que fit sans doute le seigneur d'Ablois. **Pierre Louis Nicolas de Meulan**, seigneur d'Ablois, receveur général des finances de la généralité de Paris, meurt le 30 octobre, rue Neuve des Capucines (Scellés Volume Y 21, 10.912 - A.N.). De son aïeul, secrétaire du roi en 1668 anobli par cette charge, à ses fils, sa famille est parvenue au quatrième degré de noblesse. Il a deux petits-fils de dix ans et un an. Les fonctions et les alliances sont prestigieuses, la vie sociale brillante. L'avenir du nom semble assuré, il peut s'éteindre paisiblement.

Marie Joseph Théodore de Meulan, troisième petit-fils du seigneur d'Ablois, naît le 5 janvier 1778.

Après avoir triomphé de l'opposition du conseil à son projet d'une intervention armée en Amérique, Vergennes conclut avec les États-Unis un traité d'alliance offensive et défensive le 6 février.

Charles François **de La Porte** quitte Perpignan pour devenir intendant à Nancy.

Un registre de Saint-Martin de Ré porte une liste de navires de commerce pour la Nouvelle-Angleterre. On y lit, en avril 1778 :

nom du navire	<i>le Dargentré</i>	armateur	<i>Reculée de Basmarin et C^{ie}</i>
capitaine	Demolan	sel	158 muids 15 boisseaux
	4307 livres 9 sols 6 deniers		

Christophe Melling (°1716), sculpteur, meurt le 18 mai 1778 à Karlsruhe où il a travaillé à la construction du château. Son frère **Joseph** en a décoré la salle d'apparat de ses peintures.

Ajournant les réformes financières, Necker a apaisé le mécontentement des privilégiés et s'est contenté d'économies budgétaires, de suppression d'offices et de postes à la cour. Mais l'entrée de la France dans la guerre impose le recours aux emprunts à grande échelle ce qui précipite le désastre financier et pose à nouveau le problème de la réforme fiscale. La mise sur pied d'assemblées provinciales en Berry en 1778 puis en Haute-Guyenne en 1779 annonce une participation des propriétaires au gouvernement monarchique.

Dans l'esprit de l'humanisme des *Lumières*, Necker fait abolir le servage sur le domaine royal.

Venant Marie Desmoulins, chanoine de Saint-Amé, teste à Douai le 26 février 1779 devant M^{es} Coppin et Allard (D. du P., *op. cité* T. III 2^e partie p.185).

Ange Martin Férolles, bourgeois de Paris, demeurant quai d'Orléans Isle Notre-Dame,

paroisse Saint-Louis, dépose le 7 septembre 1779 la procuration faite devant Claude Drouet, notaire royal du comté de Chambaudoin, demeurant à Erceville, le 10 août (Jean Ronuret, laboureur et conseiller fiscal, et Claude Brichard, cabaretier à Erceville, sont témoins), procuration donnée aux demoiselles Michelle et Anne Marguerite Hervé, filles majeures, par **Jean Baptiste Meslan**, prêtre curé de Charmont en Beauce (S.E. Oysonville), pour recevoir les arrérages échus et à échoir d'une rente perpétuelle de 48 livres provenant de la conversion d'un billet de la "Lottery Royale" créée par édit de janvier 1777, constituée sur les revenus du roi, au profit des fabrique et marguilliers de la paroisse de Charmont (10 avril 1778 - Étude XII, Liénard, notaire - Minutier central).

Le *Petit Ranelagh* a été agrandi l'année précédente. Marie Antoinette, le comte d'Artois et les dames de la cour y viennent danser le 21 avril **1780** et le lieu devient très à la mode. L'aire de bal est couverte car la reine (qui y revient) appréhende la fraîcheur des soirées.

Pierre, fils mineur de Pierre *Élie Thiéry*, marchand brasseur à Saint-Quentin, est mort le 30 avril. "Il n'a jamais donné aucune marque de catholicité" écrit M. Regnel, prêtre curé de Saint-Martin. Il est inhumé dans le jardin de Messire de Brissac. Dans ces conditions, les frais d'inhumation sont élevés mais on n'assiste plus aux démonstrations outrancières d'hostilité que l'on voyait quelques décennies plus tôt.

Charles Jacques Louis, prenant la succession de son père mort en charge, reçoit une commission de receveur général des finances adressée au sieur **Meulan** le 3 juin (Secrétariat de la Maison du roi - Inventaire des Registres - 01.124 - fol. 306 - A.N.).

Le 27 juin, Alexandre François Lechien dit Raymond, architecte demeurant à Paris rue Faubourg Saint-Martin, paroisse Saint-Laurent, emprunte une somme de 6000 livres à **Claude Nicolas Melan**, marchand mercier.

M. Gastebois acquiert le château de Talcy. Il est l'aïeul de la dernière propriétaire, M^{elle} Valentine *Stapfer*.

En septembre, Marie Catherine *Terré*, veuve, son fils **Charles Jacques Louis**, avec qui elle demeure rue de Clichy, et son autre fils **Pierre Charles**, maître des Requêtes, demeurant rue Poissonnière, vendent la terre et seigneurie de *Saint-Martin d'Ablois*, celles de la Nouvelle et du Mesnil Hutier et leurs dépendances, à Louis Philippe Potin, comte de Vauvineux, capitaine de cavalerie, commandant pour le roi du Haut et Bas Maine, demeurant à Paris en son hôtel rue Palatine, paroisse Saint-Sulpice, moyennant la somme de 1 224 000 livres à la charge des intérêts au denier vingt (5 %) à compter du 1^{er} octobre 1780. Le contrat est signé le 2 devant M^e Lefebvre, notaire à Paris. Le produit de la vente va permettre de payer les créanciers. Les Meulan ne toucheront que le reliquat.

Les seigneurs laïcs de La Fère relèvent des évêques de Laon et doivent chaque année l'hommage d'un cierge de cire de trente-trois livres. Cet ancien usage existe toujours alors que La Fère est depuis longtemps dans les mains du roi. Le procureur du roi au bailliage de Laon, choqué par le fait, se rend à la cérémonie et, au moment où le nom du prince est appelé, proteste à voix haute. A partir de ce jour, le roi cesse de figurer parmi les vassaux de l'Église de Laon.

Pour arracher des aveux aux accusés, on ordonne encore la "question" (torture) dite préparatoire, sur de simples indices. La question définitive, ordinaire ou extraordinaire selon le degré de violence, est utilisée pour découvrir les complices lorsque le criminel est condamné à mort. Necker fait abolir la question préparatoire.

En février **1781**, Marie Antoinette écrit à sa sœur Marie Christine, régente des Pays-Bas autrichiens : « Je crois que vous vous frappez beaucoup trop de la *Franc-Maçonnerie* pour ce qui regarde la France; elle est bien loin d'avoir ici l'importance qu'elle peut avoir en d'autres parties de l'Europe, par la raison que tout le monde en est; on sait ainsi tout ce qui s'y passe; où est donc le danger ? On aurait raison de s'en alarmer si c'était une société secrète de politique; l'art du gouvernement est au contraire de la laisser s'étendre et ce n'est plus que ce que c'est en réalité, une société de bienfaisance et de plaisir. On y mange beaucoup et l'on y parle et l'on y chante, ce qui fait dire au roi que des gens qui chantent et qui boivent ne conspirent pas; ce n'est nullement une société d'athées déclarés puisque, m'a-t-on dit, Dieu y est dans toutes les bouches; on y fait beaucoup de charité » (Xavier Coadic - *Actualité de l'Histoire* - hors série n° 11).

Il est urgent de trouver de l'argent. Necker réorganise la Ferme générale, lui ôte les Aides et développe la perception directe des impôts par l'État. En créant des assemblées provinciales, il tend à améliorer la répartition et la levée des impôts. Il a repris certaines idées de Turgot. Cependant son recours aux emprunts accroît la dette publique. Menacé par une coalition de parlementaires, de fermiers généraux, d'intendants et de courtisans, il fait appel à l'opinion publique et publie un *Compte rendu au Roy* où il fait l'apologie de sa gestion financière, dont il donne un faux bilan, et où il dénonce les sommes énormes distribuées aux courtisans. Révélant pour la première fois le secret des finances de l'État, il acquiert une grande popularité mais doit démissionner le 19 mai. Le roi appelle aux Finances Joly de Fleury, bientôt remplacé par Lefèvre d'Ormesson ... qui ne restera pas longtemps.

Jean Baptiste de Vimeur, comte de Rochambeau, commande les troupes envoyées au secours des Américains. Il contribue, avec le marquis de La Fayette, à la victoire de Yorktown où Washington cerne et fait prisonniers lord Cornwallis et son armée.

"Nul ne pourra être proposé à des sous-lieutenances s'il n'a fait preuve de quatre générations de noblesse du père". Quatre générations, cela permet d'inclure exactement les descendants de ceux qui ont œuvré depuis le règne de Louis XIII à acquérir cette noblesse qui donne le pouvoir. L'édit de Ségur du 22 mai confirme des décisions antérieures fermant l'entrée des écoles militaires à qui n'est pas noble. Les "officiers de fortune", peu nombreux, ayant accédé à l'épaulette après avoir longtemps servi, prouvé valeur et aptitude au commandement sans être nobles, sont réformés ou reçoivent leur congé. Le faible espoir de promotion laissé aux roturiers s'envole. Par ailleurs, Saint-Germain a fait adopter une nouvelle forme de punition corporelle depuis quelques années: les coups de plat de sabre. Le comte a aussi supprimé la vénalité des grades, instauré un régime de retraite et amélioré les conditions de vie du soldat. Ces dispositions favorables ne peuvent occulter les mesures inopportunes. L'humiliation ressentie par la troupe brise la cohésion de l'armée. Des incidents éclatent ...

Nicolas Marcel, manouvrier demeurant à Servais, et Alexandre Beaurain, charpentier demeurant à Fargnier, prennent à bail des chanoines de Saint-Montain de La Fère, le 27 mai, des prairies de Beautor et Fargnier qui jouxtent les lieux de : Jean *Gayant* de Beautor, la rivière, le petit marais de Bautor, le petit prez *de meulant* de Bautor, pour les prés du premier, Jean Joly, Jacques *Adam* et le sieur Caignart de Saint-Quentin, pour le second.

Marie Pierre Charles de Meulan quitte La Rochelle pour devenir intendant de la généralité de Montauban. On le dit aussi "frère visiteur" de la loge *La Bonne Foy*. Il serait donc venu assister aux travaux d'une loge autre que la sienne. Le droit de visite ne peut exister qu'entre des obédiences qui ont mutuellement reconnu leur régularité. Le visiteur se soumet au "tuilage" à l'entrée du Temple. Il décline son identité maçonnique et en apporte la preuve matérielle. Tout visiteur doit se soumettre au règlement en vigueur même s'il diffère quelque peu de celui pratiqué dans sa propre loge (**Marie Pierre Charles de Meulan**, intendant de Justice, M^e des Requêtes au Parlement de Paris ... (*échiqueté d'or et d'azur*). O * * Montauban - *Dictionnaire des Francs-Maçons* - M. Gaudart de Soulages, M. Lamant - J.C. Lattès (1995).

Jacques Merland (° v.1726), vigneron, meurt le 17 septembre 1781 à Monthyon.

Le 11 février 1782, Vincent *Parrain*, manouvrier, veuf, épouse Marie Marguerite, fille de **Jacques Merland**. Ils auront une fille le 9 juin 1783, Marguerite Adélaïde, dont le parrain sera **Pierre Merland**, probablement oncle du bébé.

Maurice Quentin de La Tour, pastelliste né à Saint-Quentin en 1704, fonde une école de dessin dans sa ville natale.

Louis Henri Melant, pâtissier à Paris, loue une maison dans la paroisse Saint-Paul, à l'angle de la rue Saint-Antoine (actuelle rue de Rivoli) et de la rue Tiron (entre l'église Saint-Paul et l'Hôtel de Ville) pour y habiter et y tenir boutique. La boutique donne sur la rue Saint-Antoine; une arrière-boutique, une salle ensuite, ayant chacune une cheminée et éclairées par des croisées, ouvrent sur la rue Tiron. Le pâtissier dispose encore de trois chambres avec cheminées à l'entresol, de deux grandes caves et d'un petit caveau. Le propriétaire, Henri Brouillet de l'Estang, est avocat au parlement. Le bail, signé le 26 février 1782, prenant effet le 1^{er} octobre suivant, est

de neuf années.

La rue Tiron était entièrement bâtie en 1250. L'abbaye de Tiron y possédait un pied-à-terre parisien et la rue portait déjà ce nom en 1270, faisant partie des neuf rues que Saint-Louis avait réservées aux "femmes prostituées tenant bordel en la Ville de Paris" (D'après le *Dictionnaire historique des rues de Paris*).

Le passage du Wauxhall est ouvert entre le boulevard Saint-Martin et la rue des Marais, appelé ensuite rue Sanson du nom du propriétaire du terrain, un maître de la Chambre aux deniers (+ 1807) puis rue de la Douane en 1851 (*Dict. historique des rues de Paris*).

Louis Montain *Delette* et Élizabeth Cécile G(u)erin, sa femme, Jacques *Doffemont* et Marie Anne Cécile Delette, sa femme, Jean Louis Doffemont et Marie Jeanne Delette, sa femme, Pierre Tessier le jeune et Marie Madeleine Delette, sa femme, tous tisserands demeurant à Beautor, prennent à bail le 11 mai, des chanoines de Saint-Montain de La Fère, la prairie de Wiby (G. 619 - Beautor - A.D. de l'Aisne).

Le 7 août, un arrêt du parlement condamne Monsieur de Brancas. La terre et seigneurie de Beautor, le bois Nain ... et autres fiefs joints, sont réunis à l'apanage du comté de Vermandois, châtellenie de La Fère et dépendances (R / 4 / 980 - A.N.), sauf ce qui dépend de la ferme de La Fresnaye qui appartient patrimoniallement à Monsieur de Brancas. Louis Philippe duc d'Orléans est seigneur de Beautor. Mais les terres et prés du domaine de Beautor sont "confondus dans la ferme de La Fresnaye". Au conseil du 17 décembre, " ... les terres et prés domaniaux n'étant pas encore bien connus, l'on ne peut déterminer de quelle partie Monseigneur doit jouir sur le prix du bail pour l'année présente" (A P / 300 (I) / 474 - A.N.).

Un troisième *vingtième* est institué en 1782. Il durera jusqu'en 1786.

Au couvent des Récollets de Lille, frère **Ermin Dumollin** est gardien alors que frère **Théodulfe Dumollin** est dit définitiveur. Le Révérent Père Ermin Dumollin (° 1707), entré au couvent en 1724, lecteur, jubilaire, profès de 57, prêtre de 51, jubilaire de 8, meurt le 10 août 1782, âgé de soixante-quinze ans.

En **1783**, Louis XVI nomme contrôleur général des Finances un protégé du comte d'Artois, de la reine, de Vergennes et des Polignac, bien introduit dans les milieux bancaires, Charles Alexandre Calonne. Ce procureur général du parlement de Douai s'est fait connaître en instruisant en 1765 l'affaire qui opposa le parlement de Rennes et son procureur La Chalotais au gouvernement royal et son représentant le duc d'Aiguillon. Maître des Requêtes, intendant à Metz en 1766 puis à Lille en 1778, il s'est révélé être un bon administrateur. Il va tenter lui aussi de résoudre la crise financière.

Deux des fils de Marguerite *Merland*, Mathurin Joseph et Jacques Alexandre *Babin*, meurent, le premier à Sainte-Gemme de la Plaine, le 8 février, le deuxième, à Fontenay-le-Comte, le 14 avril. Par son testament du 20 janvier 1782, Jacques Alexandre lègue ses biens à Marguerite Armande Brisson, son épouse tutrice de leurs cinq enfants mineurs, conformément à la coutume du Poitou. Joseph ne semble pas avoir eu d'alliance.

Des contrats passés devant M^c Trubert (?), notaire à Paris, le 16 avril et le 13 juin, enregistrent la constitution de 700 livres et 1250 livres de rente perpétuelle au profit du sieur **Michel Louis Melan**, architecte, par M. Léonard de Faudran (Haudrau ?) et Madame Adrienne Gabrielle Marie Louise Bernard de Bontainvilleré, son épouse.

Le vendredi 22 août, en l'étude de M^c Lair, notaire au Châtelet, demeurant quai des Augustins, Paul Bourgeois, procureur au parlement de Paris, demeurant rue Tiron, paroisse Saint-Paul, agit au nom de Marie Catherine *Terré*, veuve de Pierre Louis Nicolas de Meulan (+ 1777), **Charles Jacques Louis de Meulan**, receveur général des finances de la généralité de Paris, demeurant tous deux à Paris, rue de Clichy, **Pierre Charles de Meulan d'Ablois**, maître des Requêtes et commissaire de parti en la généralité de Montauban, demeurant à Paris, rue Poissonnière,

suite à la vente, en l'étude de M^e Lefebvre, du 2 octobre 1780. Le Sieur de Vauvineux devra apporter dans la quinzaine en l'étude de M^e Lair 204 220 livres dues par lui sur le prix principal de son acquisition et intérêts échus.

Le Sieur de Vauvineux est tenu de payer aux de Meulan ce qui restera dû après l'entier acquittement des créances des créanciers opposants, prélèvement fait de 15 000 livres offertes par les de Meulan pour sûreté de la garantie s'il y avait lieu de l'opposition formée par le comte de Lussac.

Le comte de Vauvineux est menacé de saisie de ses biens meubles et immeubles car des créanciers non satisfaits font opposition à la ratification de la vente. Il s'agit d'obtenir la mainlevée de ces oppositions. Il y a opposition des communautés de Cerceuil-Mareuil et de Port à Buisson (Mareuil le Port et Port à Binson, cant. de Dormans, Marne), opposition au bureau des hypothèques d'Épernay et de Châtillon-sur-Marne de Louis Juvénal Guérin de Brulard, chev., seigneur de Tannière en Champagne, demeurant au château de Ronchère, et son frère, Antoine Maximilien Guérin de Brulart, chev., seigneur de Chesne Arnault, capitaine de dragons au régiment de Languedoc, demeurant à Reims à côté de la Maison Rouge, représentés par Louis Francart, huissier royal, fieffé aux bailliages de Reims et Vitry, demeurant à Dizy (près Épernay), opposition de Gilbert Paignon Dyonval, écuyer, conseiller secrétaire du roi et de ses finances, demeurant à Paris, rue Bardabec, paroisse Saint-Jean de Grève, prêt à recevoir 20 000 livres de principal à lui dû par les **de Meulan** suivant le contrat de constitution du 15 mars 1755, renouvelé le 12 février 1779, ensemble les arrérages dus et échus à raison de 800 livres par an ainsi que les dépens, frais et mises, représenté par Louis Jacques Heuvrard, demeurant à Paris, rue Bourtibourg, paroisse Saint-Paul, opposition de Gaspard François de La Live de Brunois, conseiller honoraire de la Grand chambre au parlement de Paris, demeurant rue Neuve de Luxembourg, assisté de Jean Baptiste Rigot de la Boissière, procureur en la cour, demeurant rue de la Grande Truanderie, paroisse Saint-Eustache, opposition des héritiers de Mailly : Jeanne Lecomte, veuve du comte Gérard Ériou Ferdinand de Mailly, demeurant rue de la Cerisaie, Marie Anne de Mailly, abbesse ... et consorts, assistés de Fouquet, procureur, et Étienne Louis Bonnard, avocat au parlement, demeurant place des Victoires, paroisse Saint-Eustache, opposition de M^e Theresse, avocat es conseil, héritier de (+) Theresse des Fossés, greffier aux conseils, demeurant rue du Chaume, paroisse La Mercy, opposition de dame Jeanne Chevalier, veuve de Charles Albert, bourgeois, demeurant rue Trompette à Saint-Germain en Laye, représentée par Chambon, huissier au parlement ... , opposition de M. le marquis de Reaulx, héritier de Madame du Bocage, demeurant rue de la Perle à Paris ...

Vauvineux se dérobe puis, assisté de A. Falaize, de Le Sénéchal et de M. Lambert, il conteste le procédé utilisé pour compter les intérêts. Jacques Poltré, huissier du roi en la chambre des Comptes de Paris, demeurant rue Saint-Louis, paroisse Saint-Roch, intervient. Paul Bourgeois défend son calcul, s'appuyant sur *Pottier* (2^e vol. pp. 88-89; 6^e règle sur l'imputation des dettes qui sont de nature à produire des intérêts laquelle doit se faire d'abord sur les intérêts avant le capital), système plus favorable aux **de Meulan**. En février, mars, avril 1784, la discussion va s'éterniser ... (Étude XI, M^e Lair, notaire - Minutier Central).

Marie Pierre Charles de Meulan quitte Montauban pour devenir intendant de la généralité de Limoges.

Conseillé par des économistes libéraux comme Dupont de Nemours, auteur de la *Physiocratie*, et des banquiers suisses, Calonne essaie pendant trois ans de rétablir la confiance dans l'État pour permettre le succès d'emprunts nouveaux : il paie exactement les rentes venues à échéance, abaisse le taux de l'escompte à 4,5 % et pratique une politique de grands travaux - construction de routes et de canaux en Bourgogne, rénovation du port de Cherbourg et des ports de la façade atlantique, agrandissement des quais de Marseille ... Il favorise le courant de la libre entreprise.

Un temps de prospérité suit les traités de Versailles du 3 septembre qui terminent la guerre d'Indépendance américaine. Ces traités nous permettent de recouvrer quelques-uns des territoires coloniaux perdus au traité de Paris en 1763 et d'obtenir le droit de fortifier Dunkerque.

« La société ordinaire qui fréquentait la maison de M. de Meulan ne différait pas de celle de M. Necker, de M. Turgot ... », écrira Sainte-Beuve. Charles Collé, l'auteur dramatique qui fit jouer *La partie de chasse de Henri IV*, ou *La Vérité dans le vin*, et rédigea un intéressant *Journal historique*, fut aussi le secrétaire de **Charles Jacques Louis de Meulan**. L'est-il encore lorsqu'il meurt en cette année 1783 ?

Camille Desmoulins est un jeune étudiant en droit (° Guise 1760). Au jardin du Luxembourg, il remarque une adolescente de douze ans dont le visage lui fait oublier sa lecture. Il revient souvent, la revoit et s'enhardit jusqu'à oser aborder la maman. Madame Duplessis, indulgente, sourit à l'étudiant et l'idylle se développe doucement jusqu'au jour où Camille, reçu avocat, demande la main de Lucile. Monsieur Duplessis ajourne le mariage ...

Jacob Xavier Vermoelen, à Rome depuis 1752, y peint jusqu'à sa mort le 3 mars **1784**.

A Londres, George Romney offre à **George Morland** de le prendre comme aide mais le jeune peintre refuse, désirant garder sa liberté. Il a déjà produit des œuvres remarquées.

Retiré à Saint-Ouen, Necker rédige un traité *De l'administration des finances de la France* qui connaît un énorme succès. Il engage une polémique avec le contrôleur général des Finances dont il critique l'administration. La politique de Calonne favorise l'affairisme, stimule le grand commerce et le profit négociant mais aggrave le marasme industriel. Les grands travaux ne relancent pas l'économie et creusent le déficit. Et la guerre d'Amérique a coûté si cher !

Le comte de Vauvineux paie aux héritiers Guérin les créances leur appartenant et il en est ainsi "bien et valablement quitte et déchargé", le 26 août.

Au collègue Louis-le-Grand, **Camille Desmoulins** a fait des études brillantes et s'est lié d'amitié avec un autre boursier, Maximilien Robespierre (° Arras 1758). Auprès de leur professeur commun, l'abbé Bérardier, leurs convictions républicaines se sont élaborées dans l'étude de l'antiquité. Au sortir du collège, Camille a fait son droit et s'est fait recevoir avocat au parlement de Paris mais un léger bégayement lui ôte l'espoir de jamais figurer avec éclat au barreau. Peu fortuné, sans aide familiale, il végète malgré ses talents.

Marin Moulin (° 1753) épouse, le 17 novembre 1784 à Mézières-sous-Ballon, Marie **Sauleau** (Mézières 1761-1829). Leur fille Scholastique (° 27 août 1790 Beaufay + Ballon, 11 oct. 1823), épousera à Ballon le 24 février 1810, Jean **Denis** (*Bordager* n° 73 p. 65).

Parmi les placets d'audience de l'année, en la sénéchaussée du Maine et siège présidial du Mans, figure une instance de François Basile contre la veuve de **Pierre Méliand** (B. 355 - A.D. Sarthe).

Au 1^{er} décembre, un bail à ferme, d'une redevance de 125 livres et une paire de poulets vifs en plumes, pour des prés appartenant aux Dames du Calvaire, est consenti à Louis **Lamotte**, maître maçon demeurant à Beautor, Marie Anne Élisabeth De Buire, sa femme, Pierre De Buire, berger et Marie Anne Véronique Rousseau, sa femme (H. 1486 - A.D. de l'Aisne).

Louise Éléonore, fille cadette de **Jean Charles Claude Meulan** *des Fontaines* et de Louise Marie Marguerite **Gayot**, se marie le 13 décembre avec Mathieu **de la Ponce**, secrétaire général de la surintendance des Postes (puis de la Guerre).

Paris se transforme. De nouvelles rues sont percées. Entre le boulevard Saint-Martin (qui s'étendait plus à l'est) et la rue des Marais, a été ouvert le passage du Vauxhall. La rue Neuve Saint-Nicolas (rue du Château d'eau), la rue Sanson, la rue des Marais et la Cité du Vauxhall délimitent un quadrilatère (traversé actuellement par le boulevard Magenta et la rue Baurepaire), occupé de **1785** à 1841, par le second Vauxhall d'Été. Celui-ci, construit par les architectes **Mellan** et Moench, est inauguré le 17 juillet. Il remplace à la fois le Vauxhall d'Été de Torré rue de la Douane, le Colisée détruit et le Vauxhall d'Hiver de la foire Saint-Germain abandonné. C'est un lieu de plaisir qui sera très fréquenté jusque sous la Restauration, avec une salle de danse au-dessus d'une salle de café communiquant avec un grand jardin. Dans le jardin, balançoires, jeu de bague, boutiques, installations pour feux d'artifice, théâtre au fond du jardin destiné à la pantomime ... s'offrent à distraire les promeneurs. Des costumes de soie - bergers et bergères, soldats, Grand prêtre ... - sont probablement loués pour le déguisement.

La politique de Vergennes sur le continent vise à contenir les ambitions de l'Autriche, de la Prusse et de la Russie pour maintenir la paix. Il sauvegarde l'équilibre de l'Allemagne et empêche l'empereur de fonder aux Pays-Bas une puissance commerciale rivale de celles de la France et des Provinces-Unies. Maintenant l'alliance franco-autrichienne, il contraint l'empereur à renoncer à ses projets d'annexer la Bavière et d'ouvrir l'Escaut par les traités de Teschen (13 mai 1779) et de Fontainebleau (8 nov. 1785) sous la médiation et la garantie de la France. Il renouvelle l'alliance avec les Provinces-Unies le 10 novembre 1785 à Fontainebleau.

Les registres de l'église wallonne de Tournai qui accueillait les protestants du Vermandois prennent fin car le traité du 10 novembre enlève à la Hollande ses garnisons de la Barrière.

Malesherbes vient de publier un *Mémoire sur le mariage des protestants*.

Le cuir tient une grande place dans l'économie (chaussures, harnais). Dans beaucoup de villages coule une rivière et souvent on y tanne les cuirs. En 1760, une taxe a frappé durement la profession des tanneurs. Abbeville comptait treize tanneries en 1745, on en dénombre quatre en 1785.

Le maître pâtissier de la rue Saint-Antoine n'est pas resté neuf ans dans sa boutique. Le 26 mars **1786**, devant M^e Simon Lefebvre, notaire au Châtelet de Paris, sont signés la vente du fonds de commerce de pâtissier, rôtiisseur, traiteur, et le transport de bail de **Louis Henri Melant** à Charles Plichon, pâtissier demeurant à Paris rue de Grenelle, faubourg Saint-Germain, paroisse Saint-Sulpice, moyennant la somme de 3000 livres. Le dit Melant reçoit 1500 livres. Les autres 1500 livres - avec intérêts à 5 % sans retenue d'impositions royales - seront versées en un seul paiement "aux six mois de ce jour, au paiement de laquelle somme, à l'Époque qui vient d'être fixée, le d.S. Plichon oblige affecte et hypothèque tous ses biens présents et avenir ...". Jean Laigle, maître pâtissier à Paris, y demeurant rue Croix des Petits Champs, paroisse Saint-Eustache, se porte caution et répondant solidaire du d.S. Plichon. Le S. Melant transporte au d.S. Plichon qui l'accepte, le droit pour les cinq ou six mois qui restent encore à expirer à compter du 1^{er} avril prochain, du bail fait au d.S. Melant par M. Henry Brouillet de l'Étang, ancien avocat au parlement, devant M^e Garnier, notaire à Paris, le 26 février 1782 ... le tout faisant partie d'une maison appartenant au d.S. Deletang (Étude XIX, liasse 877 - Minutier central).

Claude Marie Nicolas Meulan de la Sourdière, ancien payeur des rentes de l'Hôtel de Ville, meurt le 4 mai, rue Pavée, au Marais (cette rue où se trouve la Bibliothèque historique de la Ville de Paris, débouche rue de Rivoli, ancienne rue Saint-Antoine - Scellés - Volume Y 21, 12 693 - A. N.). Ce mot "*de la Sourdière*" ajouté au patronyme, est-ce seulement le nom d'une rue (rue de la Sourdière - syn. Sourdière - percée sur l'emplacement d'une académie de manège fondée en 1615 par l'écuyer de La Fage, sieur de la Sourdière - *Dict. hist. des rues de Paris*) ou celui d'un hôtel particulier, résidence de la famille ?

Le 19 juillet, Marguerite **Mesland** (Merland, épouse **Babin**, à Fontenay-le-Comte ! déc.1704 ?) et Pierre Desmaisons déposent des pièces chez M^e Lemoine, notaire (étude III).

Calonne a réussi à emprunter énormément mais un large déficit s'est creusé et la menace de banqueroute resurgit. Le contrôleur général des Finances reprend alors les projets de ses prédécesseurs. Le 20 août, il soumet au roi un programme de réformes au triple aspect fiscal, économique et administratif où on retrouve la marque de Vauban et des physiocrates. Il envisage le remplacement des *vingtièmes* par la subvention territoriale prélevée sur la production agricole de *toutes* les propriétés foncières, l'institution d'assemblées, municipales, de districts et provinciales, élues sans distinction d'ordres, l'abolition des douanes intérieures, la substitution à la corvée royale d'une taxe en argent car l'obligation de s'acquitter de droits féodaux périmés mécontente la population paysanne autant que l'injuste répartition de l'impôt.

Au rapport de M. le lieutenant civil en la chambre du conseil le 21 septembre 1786 ... dame Victoire Adélaïde Françoise **Pastré** est séparée quant aux biens par sentence sur appointement au Châtelet de Paris par fortclusion contre le sieur **Michel Louis Melan**, architecte. Par un acte passé devant M^e de Lerain, notaire à Paris, le 11 octobre, Melan constitue à son épouse 600 livres de rente perpétuelle, au principal de 12 000 livres pour la remplir, de pareille somme par lui reçue pour la dot de la d.dame Melan suivant leur contrat de mariage. "Ils ont consenti de demeurer séparés d'habitation et ont fait diverses conventions à ce sujet". Par un brevet signé Calonne, du 11 octobre 1786, le roi choisit **Michel Louis Melan** pour son architecte en Corse à l'effet d'y faire exécuter les travaux nécessaires aux bâtiments publics et lui accorde pour son traitement 4600 livres. Blondel, intendant de la Corse, adresse au dit Melan, à la même date, une lettre relative à

cette commission.

Le 21 octobre, **Jacques Nicolas Melan**, bourgeois de Paris, donne autorisation à son épouse, Marie Louise **Lefebvre**, devant Giard, notaire, de tenir et conduire le bureau de loterie numéro 6, de se conformer aux règlements prescrits aux receveurs des loteries, de compter en recette et dépense de sa gestion en sa qualité de receveuse ... Les époux empruntent à M^e Jean Louis Girault, avocat au parlement, conseiller du roi, commissaire voyer de la ville et faubourgs de Paris, demeurant rue d'Argenteuil, paroisse Saint-Roch, la somme de 10 000 livres, remboursable par fractions de 2500 livres (1^{er} avril 1788-1789-1790-1791). Louise Cécile Devert, veuve du sieur Antoine Lefebvre, bourgeois de Paris, demeurant rue Saint-Jacques, paroisse Saint-Benoist, présente, s'engage volontairement et solidairement dans la constitution à leurs côtés.

Le même jour, les époux **Melan** constituent au sieur Nicolas Queau (?), marchand de vin à Paris, rue Saint-Hyacinthe, paroisse Saint-Benoist, une rente annuelle et perpétuelle de 500 livres (de six mois en six mois tant que la rente aura cours et sera due), cautionnée par le placement de 25 000 livres "entre les mains du trésorier général de la lotterie royale de France". La constitution est faite sur le pied du denier vingt moyennant la somme de 10 000 livres reçue du sieur Queneau par les Melan. Nicolas Queneau, caution et répondant solidaire, précise qu'il ne pourra être lancé contre lui, de son vivant, aucune poursuite (action sur ses biens seulement à compter du jour de son décès).

Les sommes prêtées ne sont pas suffisantes puisque **Jacques Melan**, bourgeois de Paris, et Marie Louise **Lefebvre**, sa femme, ont déjà signé à Marie François Laurens de Waru, aussi bourgeois de Paris, une obligation de 5000 livres, cautionnée par le placement de 25 000 livres "entre les mains du trésorier général de la lotterie royale de France" (étude XVIII liasse 861 - Minutier central) dans l'étude Giard, le 10 octobre précédent.

Un traité de commerce institue un régime de libre échange entre l'Angleterre et la France, ouvrant le royaume à la concurrence des produits industriels britanniques et déclenchant des faillites en chaîne. La campagne, avec son artisanat, souffre comme la ville. La Picardie comprend un grand nombre de manufactures très pénalisées par ce funeste traité. A Amiens, plus de 3500 métiers sont arrêtés; après cinq mois d'application, 37 000 ouvriers se retrouvent sans travail. Les propriétaires terriens augmentant les fermages, les fermiers à leur tour réduisent l'embauche et les salaires. On voit réapparaître les troupes de mendiants, les rixes sur les marchés.

Nicole Sophie, dame d'Oigny, fille de **François Meulan** de Châteauneuf et d'Anne Jacqueline **de La Fons**, épouse, vers 1786, Charles **de Maunoury** de la Brunetière.

A vingt et un ans, **George Morland** (°1763) s'est libéré d'une tutelle jugée trop pesante. Il a quitté sa ville natale pour aller peindre à Margate puis en France, à Saint-Omer. En 1786, de retour à Londres, il épouse la sœur de William **Ward** (° + Londres 1766-1826), un des maîtres de la gravure anglaise qui reproduira un grand nombre des peintures de son beau-frère, facilitant ainsi leur diffusion (nombreuses scènes de genre à caractère rustique ou de cabaret). La sœur de George, Mary **Morland**, expose elle aussi à Londres, en 1785 et 1786. Mary épouse William **Ward**.

Le 12 janvier **1787**, déclaration et obligation concernant **Michel Théodore Melan**, et Anne Jeanne Maugin de Richebourg, sont signées chez M^e Lemoine, notaire à Paris. La dame Maugin, veuve du sieur Pierre Henry Demontebert, bourgeois de Paris, y demeurant rue Transnonnin (rue Beaubourg), paroisse Saint-Nicolas des Champs, déclare que c'est par erreur et omission que le sieur Melan ... n'a point été porté dans l'état des créanciers d'elle et du d.feu sieur son mari annexé

au contrat d'union d'iceux passé devant M^e Lemoine ... le 15 janvier 1774. Depuis le décès de son mari, le sieur Melan a toujours fourni à ses besoins, et, d'après le compte fait avec lui, ces avances ... montent à 20 000 livres. La dame veuve reconnaît devoir au sieur **Michel Théodore Melan**, bourgeois de Paris, y demeurant rue Charlot, paroisse Saint-Nicolas des Champs, la somme de 30 000 livres ... qu'elle est actuellement dans l'impossibilité de lui rendre (étude III - M^e Lemoine, liasse 1181 - Minutier central).

Prévoyant l'opposition du parlement, Calonne présente son plan, le 22 février, à une assemblée de notables choisis par le roi. Cette assemblée presque uniquement composée de privilégiés et menée par les représentants du clergé repousse la subvention territoriale qui abolit le privilège fiscal. Calonne en appelle alors à l'opinion publique : il fait imprimer tous les mémoires remis aux notables. En vain. Vivement critiqué dans sa gestion, il est renvoyé le 8 avril. Poursuivi depuis l'affaire de Bretagne par la haine des parlementaires qui veulent son procès, il s'exile en Angleterre.

Comment **Michel Louis Melan** et son associé le sieur Presle ont-ils géré leur entreprise ? Un état sous signature privée, daté du 18 avril, du d.Melan et du "sindic et directeur des droits de ses créanciers", inventorie tout ce qui compose le Vauxhall d'Été tant en bâtiments qu'en mobilier.

A l'ouest des jardins du Palais Royal, au rez-de-chaussée de la galerie de Montpensier, est créé le café-glacier **Corazza** aux numéros 7, 8, 9,10, 11 et 12. Il deviendra le quartier général des jacobins, surtout de Chabot et de Collot d'Herbois qui en feront l'antichambre de leur club. Barras, **Merlin** de Thionville, Talma et Bonaparte le fréquenteront aussi (*Dict. hist. des rues de Paris*). Le premier étage des numéros 9, 11, 12, renfermera des salons de jeu réputés. Au-dessus, une salle de bal dite *le Pince-cul* reste ouverte jusqu'au matin.

Un acte du 6 mai nous apprend que Marie Jeanne Carlier exerce la profession de sage-femme à Beautor (E. suppl. 1901, GG 5 - Registre 1780 -1795, 243 p. - A.D. de l'Aisne).

Étienne Charles de Loménie - dont la famille a acquis le comté champenois de Brienne en 1623 - est archevêque de Toulouse depuis 1763. Ami des philosophes, il a joué un grand rôle aux états du Languedoc ; il a fait notamment creuser le canal dit *de Brienne*, entre la Garonne et le canal du Midi, en 1768. Chef de l'opposition à Calonne dans l'assemblée des notables, Loménie de Brienne lui succède avec le titre de chef du conseil royal des Finances, le 1^{er} mai, et présente aux notables un plan mitigé. L'assemblée, s'opposant à tout nouvel impôt, est renvoyée par Louis XVI, le 25 mai.

Loménie de Brienne tente de faire passer ses projets au parlement mais celui-ci refuse les édits fiscaux sur le timbre et la subvention territoriale qui relèvent selon lui de la compétence des états généraux dont il réclame, le 24 juillet, la réunion. Brienne recourra à un lit de justice pour enregistrer, le 6 août, les édits fiscaux et il fera exiler à Troyes le parlement qui a déclaré illégal l'enregistrement forcé.

Le 25 juillet, Charles François Leblanc de Marnaval, demeurant à Boisseloux, paroisse de Balhème, élection de Châteauroux, unique légataire de (+) M. Benoist, vivant chevalier de l'ordre de Saint-Louis, son oncle, et se faisant fort pour **M. de Meulan**, ancien capitaine d'infanterie, donne pouvoir à Jacques Auguy pour recevoir de Pierre Petit 670 livres pour l'extinction de la rente de 33 livres 10 sols due par (+) Jean François Jouiàne.

Jacques Auguy, bourgeois de Paris, demeurant Cul de sac Firou, paroisse Saint-Sulpice, reçoit de Pierre Petit, époux de Marie Madeleine Jouiàne, vigneron à Puteaux, 680 livres dont 670 pour l'extinction de la rente de 33 livres 10 sols (24 livres, constituée par Louis Traverse, vigneron, époux de Françoise Martin, au profit d'Anne Françoise Fevry, veuve de Jacques Benoist, conseiller en la cour des Monnaies - contrat du 24 février 1720 - 9 livres 10 sols, constituée par Jean François Jouiàne, vigneron, époux de Marie Madeleine Drouard, au profit François Benoist, chevalier de Saint-Louis, pour un quart, Claude Leblanc, écuyer, pour une moitié, **François de Meulan**, écuyer, chevalier de Saint-Louis, pour un quart - acte du 19 novembre 1758 - et 10 livres pour les arrérages échus ...). La rente appartient pour trois quarts au sieur de Marnaval et un quart, au sieur de Meulan. Jacques Auguy "quitte et décharge", le 9 août, Pierre Petit qui déclare ne savoir signer (Étude XVIII, liasse 868 - Minutier central).

Pierre Charles Marie Meulan *d'Ablois*, maintenant intendant de la généralité de Limoges, vient en visiteur à la loge de la Bonne Foy, Orient de la ville de Montauban (à quelle date précise et pour quel motif ?).

Les parlements de province se solidarisent avec celui de Paris et partout le peuple s'agite en leur faveur. Devant l'ampleur des troubles, Brienne abandonne les édits fiscaux. Le 4 septembre, le roi rappelle le parlement. Financièrement acculé, Brienne accepte la convocation des états généraux pour 1792 afin d'obtenir dans l'immédiat l'enregistrement d'un édit qui prévoit un emprunt sur cinq ans. La séance royale du 19 novembre où cet édit est présenté se transforme en lit de justice.

Loménie de Brienne devient archevêque de Sens.

Le *Mémoire* de Lamoignon de Malesherbes a contribué à rendre aux protestants une existence légale. Le 17 novembre, le roi signe l'*édit de Tolérance* qui leur accorde l'état civil.

César Malan est né à Genève. Il mourra en 1864 près de Nancy.

Par un acte signé à Paris le 30 décembre, Sanson, propriétaire du terrain, s'oblige d'un pouvoir *reposito* (?) contre les actionnaires de l'établissement qui va se faire au Vauxhall d'Été pour des bains publics. Le 7 janvier **1788**, un contrat d'association est signé devant M^e Deherain, notaire à Paris, entre le sieur **Michel Louis Melan** et les autres personnes engagées dans cette entreprise.

"Messire Nicolas Joseph Mariosan, baron de Puymaurin, syndic général des États de la Province de Languedoc, stipulant en sa qualité pour les dits États ... le 8 janvier 1788, il a été arrêté que les d.États prêteront leur crédit à Sa Majesté pour un emprunt de 15 millions de livres à cinq pour cent sans retenue ..." (États du Languedoc - 4^e emprunt de 15 millions).

Le 29 janvier, Marie Catherine **Terray**, veuve de **Pierre Louis Nicolas Meulan**, meurt à Clichy, selon Révérend.

A Beautor, le 16 mars, une assemblée de la paroisse, présidée par le curé Santerre, examine les embarras et les contraintes de la vie publique et cherche des solutions. Les frais d'entretien de deux grands ponts de bois, l'un sur l'Oise et l'autre sur la rivière qui conduit au moulin, d'une arche qui sert de pont pour les voitures et encore d'une grande passe bâtie en bois de 40 pieds de long que les bois de marine déposés au port de Beautor empruntent journellement, ces frais d'entretien sont considérables et trop lourds pour le budget d'une seule communauté villageoise. Un grand nombre de voitures des villages voisins, transportant des bois de chauffage, du lin et d'autres marchandises, utilise ponts et rues rendus chaque année impraticables par de si fréquents passages. Par ailleurs, un "petit terroir" tenu par les forains pose problème. Enfin, la paroisse doit aussi faire face à des difficultés de drainage. "Tous les ans, environ quatre-vingts septiers de terres labourables sont noyés des eaux bâtardees comme sont les pluies et orages causées par le canal de Picardie".

"Par devant les Conseillers du Royaume Notaires de Paris soussignés ... haut et puissant Seigneur André Joseph Hypolite de Gramont chevalier marquis de Vacheres et de Codolet, capitaine du Régiment de Cuirassiers, demeurant à Paris en son hôtel rue de Bourbon faubourg Saint-Germain paroisse Saint-Sulpice ... constitue à dame Victoire Adélaïde Françoise **Pastré**, épouse séparée quant aux biens de M. **Michel Louis Melan** architecte demeurant à Paris rue Cadet faubourg Montmartre n° 13 paroisse Saint-Eustache, pour elle sa vie durant 10 000 livres de rente annuelle et viagère ... 1^{er} juillet prochain, 1^{er} octobre suivant pour ainsi continuer de trois mois en trois mois jusqu'au décès de la d.dame Melan, à prendre sur tous les biens ... du d.Sgr chev. de Gramont. La présente constitution est faite sur le pied de dix pour cent moyennant le prix et somme de 100 000 livres que mon d.Sgr de Gramont reconnoit avoir reçu de la d.Dame Melan de ses deniers personnels en espèces sonnantes ...", le 5 avril. En marge : 23 juillet 1789, 25 fructidor an 4, 12 thermidor an 4 (Étude VII - Armet, notaire - liasse 485 f° 152 - Minutier central).

A Beautor, une nouvelle assemblée se tient le 2 mai au presbytère, comme de coutume. Jean Baptiste Mathieu est syndic, Joseph Bertin, greffier. Jean Joly, Jean Baptiste Turpin et Pierre Léon **Cochet** sont les présents nommés (P. L. Cochet est sabotier d'après un bail de terre du 14 novembre 1776; G. 619). La discussion porte sur la nécessité de faire un emprunt (E. suppl. 1895 - BB 1 - Registre 1788 - an III - A.D. de l'Aisne).

Le 2 mai, Marie Anne Meulan (**Melan** en 1792), veuve du sieur Pierre **Gaully**, bourgeois de Paris, représentée par Bernard François Vaugeois, étudiant en droit, demeurant à Paris rue Saint-Antoine, paroisse Saint-Paul, porte 1000 livres "en espèces sonnantes et ayant cours" pour se constituer une rente au denier vingt sur l'emprunt royal, en l'étude de M^c Morin, notaire.

La famille Guizot est une ancienne famille bourgeoise protestante et François André **Guizot** occupe un « rang distingué » au barreau de Nîmes. Mais, le 27 décembre 1786, le pasteur Gachon a officié dans l'illégalité en unissant André François Guizot et Élisabeth Sophie Bonicel. Quand François, leur premier enfant, est né à Nîmes le 4 octobre 1787, la naissance n'a pas été enregistrée. Le 13 mai 1788, mariage et naissance sont enfin officiellement inscrits.

Lamoignon de Malesherbes redevenu ministre d'État, garde des Sceaux, a préparé les édits du 8 mai 1788 par lesquels Brienne limite les pouvoirs du parlement, transférés à quarante-cinq "grands bailliages" et à une cour plénière. Ces édits déclenchent des émeutes en province (comme la *journée des Tuiles* à Grenoble, le 7 juin). Brienne doit capituler devant l'aristocratie parlementaire : l'arrêt du conseil du 5 juillet annoncera la convocation des états généraux et l'édit du 8 août les convoquera pour le 1^{er} mai 1789.

Meulan d'Ablois prononce un discours le 21 juin à Brive (Bibliothèque historique de la Ville de Paris - 963. 714 - non consulté).

Le 13 juillet, une grêle effroyable anéantit les récoltes sur toute la surface de la Picardie. La moisson a été déficitaire en 1787, elle va l'être encore cette année. De plus, une longue sécheresse déclenche, comme en 1785, une crise fourragère, doublée d'épizooties catastrophiques qui éliminent la moitié du bétail. La pénurie s'installe. Le prix du blé augmente et avec lui, celui du pain ... La banqueroute est terriblement menaçante. Brienne est renvoyé le 24 août et remplacé dès le lendemain par Necker, de nouveau directeur général des Finances et, le 26, ministre d'État.

Le 3 septembre, M^c Giard, notaire, enregistre une constitution de rente entre **René Melan**, cuisinier, et Nicolas Barbier (Étude XVIII - Minutier central). Dans la même étude, figure, au 10 septembre, un compte et décharge de **Jacques Melan**, bourgeois de Paris, et Marie Louise **Lefebvre**, sa femme, et Nicolas Queau.

Accueilli comme un sauveur, Necker ne songe qu'à tirer parti des assemblées provinciales et des états généraux et à satisfaire l'opinion par quelques concessions. Il pousse le roi à rappeler les parlements, le 23 septembre, et à préparer la convocation de ces états dont il n'attend que le vote d'impôts et d'emprunts. Le 27 décembre, il obtient le doublement du Tiers état aux futurs états généraux.

Loménie de Brienne, archevêque de Sens, est créé cardinal en décembre.

Les 30 décembre 1788 et 9 janvier 1789, M^c Coupery, notaire, rédige une constitution viagère de **Charles Jacques Louis Meulan**, chevalier, conseiller du roi, ancien receveur général des finances de la généralité de Paris, sur la tête de **Marie Joseph Théodore Meulan** et **Auguste Guy Édouard Meulan**, ses fils. Édouard a douze ans et Théodore en a dix. Les deux filles, Pauline et Henriette, ne figurent pas sur l'acte, non plus que le fils aîné, Louis Marie, qui a presque vingt-deux ans (Étude XIV - Minutier central).

L'hiver est particulièrement rigoureux.

Les élections des députés se déroulent de janvier à avril, et les électeurs rédigent, selon l'usage, des cahiers de doléances. La communauté des habitants des Beautor prépare le sien - qui n'a pas été conservé - et désigne deux députés : Pierre Buire et Jean Louis **Doffemont**. Les états généraux s'ouvrent à Versailles le 5 mai. Necker ne souffle mot de réformes politiques et les députés du Tiers sont déçus.

Le 21 mai, Éléonore Joachime **Auvray de Boismillet**, veuve de **Claude Marie Nicolas Meulan de La Sourdière**,

chevalier, demeurant à Paris rue Pavée, au Marais, paroisse Saint-Paul, reconnaît devoir à François Armand Sautray, bourgeois de Paris y demeurant place de Grève, paroisse Saint-Gervais, la somme de 2000 livres (en écus de 6 livres) qu'elle s'engage à rendre le 1^{er} avril 1790 en un seul paiement qui ne pourra être fait qu'en écus de 6 livres et monnaie ayant cours sans aucun billet papier ni effets royaux ... (Étude XXIII, liasse 833 - Brichard, notaire - Minutier central).

Les députés du Tiers se proclament Assemblée nationale le 17 juin et, le 20, le roi leur ayant interdit l'accès de la salle des Menus Plaisirs où ils délibèrent habituellement, ils se transportent dans une salle voisine, celle du Jeu de Paume, où ils prêtent le serment "de ne pas se séparer avant d'avoir donné une constitution à la France". Le 23, Necker est désavoué par le roi qui lui refuse la possibilité de proposer à l'Assemblée une délibération commune des trois ordres, l'abolition des privilèges fiscaux et l'égalité d'accès aux fonctions publiques.

Louis XVI a cassé la décision du Tiers de s'intituler Assemblée nationale et, le 24 juin, les troupes se concentrent autour de Paris. Pourtant, devant le refus des députés de se disperser, le roi revient en arrière et ordonne aux privilégiés de se joindre au Tiers, le 27. L'assemblée, qui a déjà commencé à légiférer en matière financière, prend alors le nom d'*Assemblée nationale constituante*.

Les troupes regroupées autour de Paris inquiètent la ville. La fièvre monte. Le comité permanent des électeurs de la capitale a décidé la mise sur pied d'une milice qui prendra bientôt le nom de *Garde nationale*.

Le 11 juillet, l'annonce du renvoi de Necker est pour la foule le "tocsin d'une Saint-Barthélemy des patriotes" ainsi que l'exprime **Camille Desmoulins** qui, le 12, appelle aux armes les Parisiens réunis dans les jardins du Palais-Royal. A sa voix, le peuple arbore la cocarde verte, de feuillage ou de ruban; l'appel aux armes retentit dans tout Paris; les théâtres sont fermés, on porte en triomphe les bustes de Necker ...

La nomination des nouveaux ministres - Le Tonnelier, baron de Breteuil, et Victor François duc de Broglie - ne calme pas les esprits. La foule cherche des armes. Le mouvement déclenché mène à la prise de la Bastille, le 14. Le 15 juillet, La Fayette, déjà élu vice-président de l'Assemblée constituante le 13, est élu colonel-général de la milice, tandis que le comte d'Artois, frère du roi, quitte le royaume.

Pour apaiser Paris, Louis XVI rappelle Necker le 16 juillet mais celui-ci ne peut dominer la situation. Une "grande peur" se propage à travers les campagnes provoquant des jacqueries ... M. Cureau et M. de Montesson, son gendre, sont assassinés à Ballon (Maine) par la population mutinée (*Bordager* n° 57 p. 19). Le 19 juillet, l'émeute éclate sur le marché de Meulan à cause du prix des grains ... Les premiers émigrés passent la frontière.

A l'Assemblée, dans la nuit du 4 août, les députés proclament l'*abolition des privilèges*. Le roi se cantonne dans une résistance passive, refusant, le 11, de sanctionner les décrets de la Constituante. Le 26 août est publiée une solennelle *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen*. Les députés ont entrepris l'élaboration d'une constitution libérale et bourgeoise avec une assemblée législative unique et un régime électoral censitaire. L'administration, la justice et les finances seront réorganisées.

Le *Publiciste parisien*, journal de Marat, commence sa publication en septembre. Il prendra le nom d'*Ami du peuple* à partir du numéro 6 et paraîtra jusqu'en septembre 1792. **Camille Desmoulins** fait paraître le premier numéro de son journal, *Les Révolutions de France et de Brabant*, qui connaît un grand succès. « Nous n'étions peut-être pas dix républicains en 1789 », écrira-t-il plus tard. A cette époque cette forme de gouvernement n'est pas encore envisagée par la plupart des grands acteurs du drame révolutionnaire, à l'exception de Condorcet, Brissot et quelques autres. **Desmoulins** parvient à faire imprimer le pamphlet qu'il a écrit, la *France libre*, et le succès de ce texte porte l'attention sur lui : Mirabeau l'attire et l'occupe un temps à préparer ses motions afin de l'initier, dit-il, aux grandes affaires.

Le 5 octobre, une marche populaire sur Versailles aboutit, le lendemain, au retour forcé de la famille royale aux Tuileries.

Pour essayer de régler les problèmes financiers, la Constituante décrète, le 2 novembre, que les *biens du clergé* sont biens nationaux et qu'elle va les mettre en vente. Un papier-monnaie dont la valeur est assignée sur les biens nationaux, l'*assignat*, sera créé.

Jean Baptiste Isambert, marchand de vin, et Jeanne Picquenot sa femme, demeurant au Petit Charonne, paroisse de Charonne, doivent au sieur **Claude Nicolas Melan**, marchand mercier, demeurant rue Quincampoix, paroisse Saint-Nicolas des Champs, la somme de 3000 livres en espèces sonnantes et ayant cours à rendre en même espèce sans aucun billet papier ni assignats royaux de quelque nature qu'ils soient ... L'obligation est enregistrée par M^c Pezet de Corval, notaire, le 28 novembre 1789.

Dans les années 1788-1789 paraissent au moins 59 gravures d'après **Morland**, manières noires exécutées par de bons artistes et représentant des scènes enfantines. En 1789 meurt **George Henry Morland**, aïeul de George, habile peintre de genre né au début du siècle.

La loi des 19 et 23 juin **1790** (reprise le 27 septembre et le 16 octobre 1791) stipule qu'*aucun citoyen ne peut porter d'autre nom que celui de sa famille*.

La *Constitution civile du clergé* est votée le 12 juillet et le 14, au Champ-de-Mars, une grande fête marque le premier anniversaire de la prise de la Bastille. Les délégués des 83 départements nouvellement établis y sont réunis. Talleyrand, évêque d'Autun, célèbre une messe solennelle à l'issue de laquelle Louis XVI prête serment de fidélité à la Nation et à la Constitution. La Fayette, à la tête de la Garde nationale, prête le même serment, puis la foule. C'est la joie, l'enthousiasme, la Révolution est réussie, la Révolution est terminée.

Dans son hôtel parisien, **Charles Jacques Louis de Meulan** - "bon vivant désinvolte qui appointait Collé comme secrétaire mondain", qui recevait M. de Rulhière, le marquis de Condorcet, M. de Chamfort, Jean Baptiste Suard - doit être soucieux, abattu. Les récents événements politiques sont préoccupants, c'est certain, mais aussi peut-être sa santé et surtout sa situation financière personnelle ! N'a-t-il pas, le 9 janvier de l'année précédente, tenté de protéger ses deux plus jeunes fils par une constitution viagère ? Il est totalement ruiné. Il meurt le 22 août. Ses cinq enfants et leur mère affronteront sans lui la tempête qui se prépare.

Necker démissionne et se retire à Coppet, près de Genève, en septembre.

Pierre Molard (° les Cernoisses, près Bouchoux, Franche-Comté) est, de 1786 à 1791, gardien du Cabinet des machines léguées au roi par Vaucanson. De 1791 à 1795, il fera partie de la commission temporaire des arts à la création du Conservatoire national des Arts et Métiers.

Camille Desmoulins est un des habitués les plus ardents du Palais-Royal dont le jardin est devenu le forum de la jeunesse patriote. Hors de l'Assemblée, les députés poursuivent leurs discussions et se réunissent par affinité dans des clubs dont l'influence ira grandissant. Danton, Marat et Desmoulins fondent le club des *Cordeliers*. Malgré le succès de la fête de la Fédération, les divisions s'accroissent.

Amédée, fils de Louise Éléonore **Meulan des Fontaines** et de M. **de La Ponce**, secrétaire général des Postes, vient au monde le 18 décembre, paroisse Saint-Sulpice à Paris.

Le mariage de **Camille Desmoulins** avec Anne Louise **Duplessis-Laridon** dite Lucile (° Paris 1771), fille d'un premier commis des finances, dotée de 100 000 livres, est célébré le 29 décembre avec pour témoins Pétion, Robespierre, Sillery, Brissot et Mercier.

Le soulèvement de sujets fidèles espéré par le roi ne se produit pas. De septembre à mars, les premiers mouvements vendéens n'ont pas d'importance. En février **1791**, le rassemblement des gardes nationaux du camp de Jalès est dissous sans heurts.

Le roi est troublé dans sa conscience par le vote de la *Constitution civile du clergé*. Il reçoit l'appui du pape Pie VI qui condamne les principes de la Révolution, le 10 mars. Loménie de Brienne, *assermenté*, doit donner sa démission de cardinal.

Depuis l'abolition des privilèges, la troupe élit ses officiers. Mais les effectifs de l'armée ont beaucoup baissé et le recrutement est totalement tari malgré une tentative, par le décret du 28 janvier dernier, de faire appel à des volontaires (*id.* armée régulière) qui ne quitteraient leur lieu de vie qu'en cas de guerre (*id.* milice) et percevraient

néanmoins une solde (*id.* armée); cette institution n'a aucun succès. La loi du 20 mars supprime la Garde nationale et, le 13 juin, un décret stipule qu'il "sera fait incessamment dans chaque département une conscription libre de gardes nationaux de bonne volonté".

La loi que fait voter un député du Tiers, Guy Le Chapelier, le 14 juin, mécontente les ouvriers car elle interdit toute association entre gens de même métier, toute coalition ou grève.

Les puissances étrangères ne sont pas fâchées de voir la France en difficulté. Mais l'affaire des princes possessionnés d'Alsace, l'annexion d'Avignon et du comtat Venaissin, le principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes ... inquiéteront les souverains tandis que, sur le Rhin, les émigrés jouent les boute-feux. Louis XVI met son espoir dans une intervention venant de l'extérieur. Le comte d'Artois et un certain nombre de nobles, des officiers aristocrates ... ont choisi l'émigration. Dès novembre 1789, le roi a pris contact avec Vienne. La fuite de la famille royale est décidée depuis la fin de l'année 1790. Elle échoue à Varennes les 20 et 21 juin.

Ambroise Philippe Caron et le sieur d'Ablois se rendent chez un notaire parisien le 2 juillet. "**Marie Pierre Charles de Meulan d'Ablois**, cy-devant intendant de Limoges, demeurant à Paris, rue du faubourg Poissonnière, Barrière Sainte-Anne, paroisse Notre-Dame de Lorette, au nom de Jean Thérèse Louis **de Beaumont**, cy-devant marquis d'Antichamp, et de Marie Charlotte Maussion, son épouse (procuration passée devant Mait (?), docteur en droit et notaire impérial à Vorms (Worms ?) le 7 juin 1791, déposée chez M^e Brichard, notaire à Paris, le 17 juin dernier, enregistrée le 22), reconnaît avoir reçu des enfants et petits-enfants Mérot, par la main de Ambroise Philippe Caron, négociant à Paris, demeurant rue Saint-Denis, paroisse Sainte-Opportune, et qui, des deniers qu'ils lui ont fait passer à cet effet, a payé au S. d'Ablois, en espèces au cours du jour, comptées à la vue des notaires, la somme de 65 000 livres pour son principal remboursement et extinction sur le pied du denier vingt de 3250 livres de rente perpétuelle et foncière, stipulée remboursable, assignée sur la terre de Montmoutier et ses dépendances, sises en Bretagne, et résultante d'un contrat passé devant Bardoul, notaire à Angers, le 15 novembre 1774, par lequel le S. d'Antichamp, tant pour lui que pour son épouse, a vendu Montmoutier à Antoine Joseph Eulalie de Beaumont, alors comte d'Antichamp, qui, suivant le contrat, n'a payé que portion du prix de l'acquisition et a constitué la rente dont il s'agit pour les 65 000 livres qui en faisaient le surplus.

Les sieurs Mérot sont actuellement détenteurs de la rente comme propriétaires de Montmoutier et en ayant été chargés par la cession que le S. Caron déclare leur en avoir été faite par Jean Joseph Arnoult Rivière qui lui-même en avait été chargé par le contrat de l'acquisition (devant Varsavaux, notaire à Nantes, le 31 janvier dernier) qu'il avait faite de la terre du tous (?) de procuration spéciale du S. Antoine Joseph Eulalie de Beaumont d'Antichamp. Des 65 000 livres, le S. d'Ablois, au dit nom, quitte et décharge les Mérot, ainsi que de toutes choses relatives au capital de la rente". (réserves à l'égard des arrérages échus). La somme ainsi payée fait partie de plus forte somme que M. et M^{me} Mérot, père et mère, ont donné en avancement d'hoirie à leurs enfants et petits-enfants (Étude XII, liasse 748 - Révolution-Empire - Minutier central).

Le 23 août 1791, **Meulan d'Ablois** reçoit des héritiers Mérot, par la main du sieur Caron, la somme de 1625 livres pour les arrérages de la rente remboursée (du 1^{er} janvier au 1^{er} juillet). Le sieur d'Ablois reconnaît que les arrérages antérieurs ont été exactement payés. Caron réserve aux enfants Mérot le droit de reporter contre les vendeurs ce qui peut être à leur charge dans les arrérages cy-devant payés.

Le 30 août 1791, **Jean Baptiste Honoré Melan**, prêtre des agonisants de la ville de Brignoles (N. Toulon), donne procuration au sieur Allard, à Brignoles, devant Louis Joseph Taurel, perruquier, Jean François Raquouard, praticien, et Toupain Cartier. Hubert Accard, prêtre de Brignoles, agit de même. Le 8 novembre, en l'étude de M^e Liénard, Pierre Joseph Allard, propriétaire demeurant à Paris quai Dauphin Jole, paroisse Notre-Dame, déposera la procuration (Étude XII, liasse 750 - Liénard, notaire - Minutier central).

François Louis Morlant (° Souilly 1771) sert d'abord dans la garde nationale. Il entre, le 11 mars 1791 au 2^e régiment de Chasseurs à cheval - en même temps que son frère qui sera lui aussi officier - et devient sous-lieutenant le 15 septembre suivant.

Louis XVI est rétabli dans ses fonctions de roi constitutionnel grâce aux Feuillants. Mais le fâcheux épisode de Varennes amène la rupture entre les républicains et les partisans d'une monarchie limitée. Robespierre, avocat au conseil d'Artois, élu député du Tiers en avril 1789, prend une place prépondérante au club des Jacobins. D'abord partisan d'une monarchie constitutionnelle, ses principes révolutionnaires se sont raidis après la fuite de Varennes et

la fusillade du Champ-de-Mars. Il a prôné la non-réélection des députés de la Constituante à la future Législative. L'Assemblée se hâte d'achever la Constitution, acceptée par le roi le 14 septembre, et se sépare le 30.

Selon les élus de la Constituante la guerre est le fait des rois. Au nom du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, le Comtat Venaissin, enclave appartenant au pape, n'est annexé, le 14 septembre, pacifiquement, qu'après consultation de ses habitants.

La tentative de fuite du roi a précipité la levée de bataillons de volontaires qui ne peuvent être intégrés à l'armée régulière. Ils s'engagent pour un temps court, portent un uniforme - quand ils en ont un - différent de celui des soldats de métier et touchent une solde double de la leur. La concurrence de ces citoyens inexpérimentés mais "choyés" avec les engagés de l'armée régulière entraînera injures et rixes. Une première levée est réalisée sans difficulté et même dans l'enthousiasme, en particulier dans les départements frontaliers du nord et de l'est.

L'Assemblée législative commence à siéger le 1^{er} octobre dans un climat social perturbé par l'inflation et la crainte d'un complot des aristocrates. A droite sont placés les Feuillants, à gauche les Girondins (ou Brissotins) avec, dans leurs rangs les plus élevés, de futurs "Montagnards" (Jacobins). D'après discussions s'élèvent à propos des prêtres réfractaires et surtout des émigrés dont l'Autriche et les princes allemands soutiennent les menées.

Des troubles éclatent dans les villes et les villages un peu partout à cause de la disette, de la hausse des prix ... avec attroupements et mouvements divers. En janvier 1792, une émeute se produit à Amiens ...

Décédée le 19 février, Marie Jeanne **Melan** - a-t-elle un lien de parenté avec Marie Anne **Melan**, veuve **Gaully** ? - femme de François **Corazin**, aubergiste, âgée de soixante et un ans, est inhumée le 20, à Nanterre, dans le grand cimetière de cette église, en présence de **Claude Nicolas Melan**, marchand mercier à Paris, y demeurant rue Quincampoix, paroisse Saint-Leu et Saint-Gilles, frère de la défunte, de Jean Henry Bernardin Petit, maître de la poste royale des chevaux à la résidence de Nanterre, de François Ignace Fredeur, maître maréchal en voiture, demeurant à Paris rue Pavée, au Marais, paroisse Saint-Gervais, et d'autres témoins (signé : **Melan**, Petit, Petit prêtre, Fredeur, Petit Ravoire curé). Où est l'aubergiste ? Lorsqu'il faut régler les "affaires" de Marie Jeanne, paroisse Sainte-Marie de Nanterre, département et diocèse de Paris, district de Saint-Denis, les présents sont François Lombard, marchand de cristaux à Paris, rue Quincampoix, paroisse Saint-Leu, et Sébastien Petit, ancien négociant, demeurant à Paris rue Saint-Avoy, paroisse Sainte-Marie ... Il n'a pas été fait d'inventaire. Le seul héritier est **Claude Nicolas Melan**, marchand mercier à Paris.

Un acte de notoriété après décès sera établi, le 29 avril à Paris, au nom de Marie Jeanne **Melan**, veuve de François **Carasin** (Étude XXII, liasse 80 - Révolution-Empire, supplément - Minutier central). L'époux décédé de Marie Jeanne, est-il de la famille du cafetier-glacier du Palais-Royal, **Corazza** cité en 1787 ?

D'abord hostiles à la royauté, les Girondins parviennent au pouvoir en mars quand Louis XVI, décidé à jouer la "politique du pire", choisit pour ministre de l'Intérieur Jean Marie Roland de la Platière - dont la femme, Manon Phlipon, tient à Paris un salon très influent surtout fréquenté par les Girondins - pour ministre des Finances Étienne Clavière, ami de Roland, pour ministre de la Guerre Joseph Servan de Gerbey, et place Charles François Du Périer, dit Dumouriez, aux Affaires étrangères.

Une quittance du 12 mars 1792 nomme Marguerite Jeanne **de Saint-Chamans**, Élisabeth Charlotte Pauline **de Meulan**, Guy Édouard **de Meulan**, Marie Henriette **de Meulan**, Marie Joseph Théodore **Meulan**, chevalier, Pierre Louis Nicolas **de Meulan**, seigneur de Saint-Martin d'Ablois, et Charles Jacques Louis **Meulan** ... (Étude II, Quatremère, notaire - Minutier central).

Les Girondins poussent à la guerre contre l'Autriche. Robespierre lutte avec force aux Jacobins, contre les idées bellicistes de Brissot et tente en vain de montrer l'imprudence de mener une guerre à l'étranger faisant le jeu des ennemis du dedans pas encore écrasés. Les hostilités sont déclarées le 20 avril.

Desmoulins soutient la même opinion que Robespierre et se voit attaqué violemment dans le journal de Brissot. Cette provocation imprudente - qui n'était pas la première - met Desmoulins

hors de lui. Il lance un pamphlet plein de verve, *Brissot dévoilé*, qui marque Brissot et ses *brissotins*. Commence la lutte entre les groupes de la Gironde et de la Montagne. Quelque temps après cette polémique, Desmoulins publie avec Fréron un nouveau journal, la *Tribune des patriotes*, qui n'aura que quelques numéros.

A Tournai le 25 avril, à Quiévrain le 29, les bataillons de volontaires ne tiennent pas leurs positions et se débandent. Le Nord et l'Est de la France sont envahis. Les Prussiens, unis aux Autrichiens, s'emparent de Verdun et le duc de Brunswick fait savoir qu'il marche sur Paris et que la ville sera détruite si le moindre mal atteint le roi. L'Assemblée déclare "la patrie en danger". On procède en mai à une deuxième levée de volontaires qui se déroule moins facilement que la première mais atteint cependant le résultat attendu. Cette levée n'est pas mieux accueillie que la première parmi les troupes de lignes. L'encadrement se fait encore par élection et les officiers élus n'ont, pour la plupart, aucun passé militaire.

Jérôme Joseph Grenet dit le marquis de Blérancourt, chevalier, s^r de Marquette, baptisé à Lille en 1745, bourgeois de cette ville, écrit dans un *Mémoire* : « Dès que les municipalités furent établies par l'Assemblée Constituante de 1789, je fus choisi d'une voix unanime maire de la commune de Péronne en Mélantois, près de Lille, département du Nord, où je passais ordinairement les étés ... En avril 1792 ... je passais alors quelque tems chez moi en ville jusqu'à l'instant où après la malheureuse affaire de Marquais, le meurtre de M^r *de Dillon* et de plusieurs autres personnes mirent le trouble dans la ville » (D. du P., *op. cit.*, T. I, p. 285).

Est-ce à partir de ce moment que **Louis Henri Meulan** figure au registre du district de Saint-Florentin comme aumônier du bataillon de volontaires, et ce jusqu'en 1795 ? Son neveu, **Théodore Meulan** entre « au service comme volontaire ... d'abord dans la marine, embarqué sur la corvette *La Blonde* en course contre les Anglais » (Le Panthéon fléchois - Baron A. du Casse, 1883).

L'Assemblée décrète, le 12 mai, que les papiers appartenant aux ci-devant ordres de chevalerie et à la noblesse seront brûlés, exceptés les titres de propriété.

Le 21 mai, à La Flèche, les statues sont jetées à bas, le cœur du roi Henri IV est brûlé ...

Louis XVI met son veto, le 27 mai, aux décrets de salut public décidés à la suite des récents revers.

Dans le Noyonnais, les paysans sont appauvris par des réquisitions massives, celle des chevaux en particulier. Les routes sont défoncées par les charrois militaires. Femmes, enfants, vieillards travaillent aux champs car les hommes sont mobilisés. Les manufactures picardes sont en difficulté depuis 1786; heureusement, les gens du textile trouvent quelques débouchés dans les fabrications pour l'armée : draps, toiles à sacs ... mais bientôt se sera l'arrêt de bien des métiers à tisser et le chômage. Les manufactures essaient de s'adapter au progrès technique. De nouveaux métiers très rapides arrivent d'Angleterre par contrebande. Le lin, cultivé dans toute la région du Nord, et le chanvre, sont filés et tissés sur place. La laine des moutons est aussi transformée dans les tissages et pour la bonneterie. Pourtant, la production industrielle baisse, le commerce stagne.

L'acte de décès de Marie Anne **Melan**, veuve de Pierre **Gaully**, citoyen de Paris, est daté du 10 juin 1792. Elle est dite décédée d'hier, rue de la Clef, paroisse Saint-Médard, âgée d'environ soixante-dix-sept ans. Martin Guênon, rue d'Orléans, et Nicolas Beauchamp, rue Mouffetard, tous deux citoyens de Paris, de cette paroisse, sont les témoins. Il n'est pas fait d'inventaire. **Jean Charles Melan**, **Lievain Melan** et **François Melan**, journaliers au village de Miannay (O. Abbeville), paroisse Saint-Pierre, neveux paternels, sont héritiers, chacun pour un tiers. "Je certifie ... que Jean Charles Melan est parti de Miannay pour faire ses affaires à Paris le 23 juin 1792", écrira Chiron, maire de Miannay. Les 13 et 14 septembre, M^e Moine, notaire, établira le remboursement de l'État aux héritiers (emprunt royal, 1000 livres ! 1787, mai 1788) et un acte de notoriété après décès qui rectifie l'orthographe du nom de famille Me(u)lan (Étude VI, liasse 878 - Révolution-Empire - Minutier central).

Le 20 juin, les Parisiens en colère, coiffés de bonnets rouges et armés de piques, pénètrent aux Tuileries et injurient le roi qui répond aux menaces par des promesses, se coiffe du bonnet rouge et boit à la santé du peuple. Les

Girondins sont dépassés par les éléments populaires qui réclament la déchéance du roi et donnent à l'Assemblée législative jusqu'au 9 août pour se prononcer.

Le 6 juillet, une quittance de remboursement est établie par **Claude Nicolas Melan**, marchand mercier rue Quincampoix, section des Lombards, qui reçoit d'Alexandre François Lechien dit Raymond, architecte demeurant à Paris rue du Faubourg Saint-Martin, paroisse Saint-Laurent, en espèces et assignats, la somme de 6000 livres, montant de l'obligation passée le 27 juin 1780 (Étude XXII, liasse 83 - Révolution-Empire, suppl. - Minutier central).

Camille Desmoulin vit avec Lucile dans un modeste appartement de la rue de l'Ancienne Comédie. Lucile lui donne un fils qu'il nomme **Horace** et qu'il fait inscrire sur les registres de l'état civil en une initiative nouvelle, premier exemple d'un baptême purement civil et municipal, libellé sur sa déclaration.

« Ce jourd'hui 8 juillet 1792, est comparu par-devant nous, officier municipal ... **Benoît Camille Desmoulin** ... lequel nous a dit ... que la liberté des cultes étant décrétée par la Constitution, et que, par un décret de l'Assemblée nationale législative, relatif au mode de constater l'état civil des citoyens autrement que par des cérémonies religieuses, il doit être élevé dans chaque municipalité chef-lieu un autel sur lequel le père, assisté de deux témoins, présentera à la patrie ses enfants;

Le comparant, voulant user des dispositions de la loi constitutionnelle, et voulant s'épargner un jour, de la part de son fils, le reproche de l'avoir lié par un serment à des opinions religieuses qui ne pourraient pas encore être les siennes, et de l'avoir fait débiter dans le monde par un choix inconséquent entre neuf cents et tant de religions qui partagent les hommes, dans un temps où il ne pouvait pas seulement distinguer sa mère;

En conséquence, il nous requiert »

Le 9 juillet, **Jean Baptiste Melan**, intéressé dans la Compagnie des voitures publiques de la ville de Marseille, fait un dépôt de procuration et substitution pour Louis Victor Chaulan, dans l'étude de M^e Deferlau, notaire (Étude XVI ou XXII, liasse 83 - Révolution-Empire - Minutier central).

Les fédérés arrivent à Paris; installation d'une *Commune insurrectionnelle* le 9 août. Faute de réponse, le 10, les sections parisiennes et les fédérés déclenchent l'insurrection. Dès l'aube, le tocsin sonne et les tambours battent pour appeler le peuple aux armes. La foule se précipite aux Tuileries. Le combat est rude et le canon tonne. Les soldats suisses qui défendent le château sont massacrés. Le roi se réfugie à l'Assemblée législative.

Desmoulin a préparé le mouvement avec Danton, les Cordeliers ... Il a pris une arme et joué un rôle actif dans la lutte.

"**Michel Louis Melan**, ancien architecte du Roy au département de l'isle de Corse, demeurant à Paris au Vauxhall D'Été, boulevard Saint-Martin, paroisse Saint-Laurent, (est) trouvé par les notaires soussignés en la maison de M. Fourey, apoticaire sis à Paris rue Coquillière où il a été transporté par suite de la blessure d'un coup de feu qu'il a reçu ce matin en passant en voiture sur le pont neuf ainsi qu'il l'a déclaré ..., dans une chambre au second étage ayant vue sur une cour, couché dessus un lit, dangereusement malade de corps mais sain d'esprit et d'entendement ... "Je déclare avoir fait un testament par lequel j'avois, par des raisons à moi connues, nommé M. Decluseau, cy-devant receveur général des finances, tuteur des enfants nés de mon mariage avec Mademoiselle **Pastret**, mon épouse, dont je suis séparé quant aux biens, je déclare que par le même testament j'avois nommé mon exécuteur testamentaire le d.sieur Decluseau. Ma volonté est aujourd'huy que la tutelle de mes enfans soit déferée sur l'avis de ma famille à la personne qu'elle désignera dans les formes prescrites par la loy; en conséquence je

révoque expressément mon précédent testament en tout son contenu et dans toutes ses dispositions". Le 10 août 1792, an IV de la liberté, sur les neuf heures du soir." (enregistré à Paris le 17 août; 20 sols - Étude IX, liasse 836 - Silly, notaire - Minutier central).

Robespierre n'a pas participé à la journée du 10 mais il entre le soir même au conseil général de la Commune, réclame la déchéance du roi, l'institution d'un tribunal révolutionnaire et la réunion d'une Convention nationale élue au suffrage universel. L'œuvre de la Constituante est caduque. La Législative doit s'incliner devant la puissante Commune. Louis XVI est suspendu puis incarcéré au Temple, le 13 août, avec sa famille.

Le 13 août, le sieur **Melan** décède à Paris, rue Coquillière, dans la maison de l'apothicaire chez lequel il avait été transporté le 10.

Louis Moulin (° Bourdeaux 1759), cultivateur, fils de **Jean Pierre Moulin**, épouse Marguerite **Bouchet** le 14 août 1792 à Saou. Leur fille Reine - qui sera sans alliance - naîtra le 11 juillet 1800 à Mornans.

L'an 1792, de la liberté le 4^e et de l'égalité le premier, le 27 août, devant Jean Guillaume Locré, juge de Paix de la section de Bondy Ville, département de Paris, Louise Victoire **Melan**, onze ans, **Jean Baptiste Melan**, neuf ans, enfants mineurs de defunt sieur **Louis Michel Melan**, ancien architecte au département de l'île de Corse, et de d^{elle} Victoire Adélaïde Françoise **Pastré**, demeurant rue Neuve Saint-Augustin n° 26, **Michel Théodore Melan**, homme de loi, demeurant à Paris rue Saint-Germain l'Auxerrois n° 50, oncle paternel, Jean François **Henry**, maître tailleur demeurant rue du Chevalier du Gué, oncle paternel à cause de feu Louise Geneviève **Melan**, dame Marie Françoise **Leverot**, veuve du sieur **Théodore Melan**, demeurant place du Marché Saint-Jean, paroisse Saint-Gervais, aïeule paternelle, Barthélemy **Dubois**, receveur des bains du Vauxhall, y demeurant, oncle paternel à cause d'Anne Rosalie **Melan**, Louis Gayot, demeurant rue d'Argenteuil n° 87, paroisse Saint-Roch, ami (**J.Ch. Claude Meulan des Fontaines** est l'époux d'une d^{elle} **Gayot**), René **Ory**, receveur de toutes les loteries, demeurant rue Saint-Denis, paroisse Saint-Jacques le Majeur, ami (Catherine **Terré**, + janv.1788, nièce du contrôleur général **Orry**) et Henry Joseph Briffaut, demeurant rue du faubourg Saint-Martin n° 51, aussi ami, se sont réunis car il y a urgence de lever les scellés et de nommer les tuteurs ... (signé Christophle, le 28 août).

Le mercredi 29 août, à trois heures de relevée, commence l'inventaire de la succession à la requête de dame Victoire Adélaïde Françoise **Pastré**, veuve **Melan**, de lui séparée quant aux biens par sentence de septembre 1786, demeurant rue Neuve Saint-Augustin, paroisse Saint-Roch ("une vente et adjudication des meubles et effets du dit sieur Melan par Monnier, huissier priseur en date ... du 5 juillet 1791, dument enregistré" ?). La veuve Melan agit au nom et comme tutrice de Louise Victoire **Melan** et de **Jean Baptiste Melan**, et en son nom personnel comme créancière de la succession. Le tuteur des enfants est **Michel Théodore Melan**, homme de loi, présent. L'inventaire et description de tout ce qui compose le Vauxhall d'Été et bâtiments en dépendant, qui appartenaient au dit sieur Melan, construits sur un terrain dont le d.sieur était locataire, peut commencer.

La présentation en est faite par Agathe Lebert, femme délaissée de Pierre Thomas Pringent, maître orfèvre à Paris, demeurant au Vauxhall d'Été, paroisse Saint-Laurent, gardienne des scellés. Les choses sujettes à prisée et estimation l'ont été par M^e Jacques Laurent Monnier, huissier priseur à Paris rue Montmartre, paroisse Saint-Eustache. Les personnes présentes pénètrent dans le salon, dépendant de l'appartement au fond du jardin, en suite des bains, ayant vue sur le jardin. On précise alors qu'il a été remis à la dame **Melan** deux portraits peints sur toile, dans leurs cadres de bois doré, représentant l'un le dit feu sieur Melan et l'autre la d.dame, sa veuve, comme portraits de

famille ...

L'inventaire se poursuit le 31 août. Dans le salon, l'antichambre et la salle à manger, on trouve surtout des objets utiles à l'architecte (outils de menuiserie, établi, chevalet, 12 cahiers traitant d'architecture, 6 grands cahiers représentant divers monuments, un rouleau de dessins anciens ...) et des tableaux sur bois, sur cuivre, dessins sous-verre, gravures, estampes ... une petite presse portable ... un fusil et un sabre d'uniforme. Le 1^{er} septembre, on trouve aussi un habit complet d'uniforme de garde national, 150 volumes reliés et brochés dont *l'Art de bâtir*, *l'Histoire de l'Amérique* et autres, une paire de petits pistolets de poche et une serpette.

François Louis Morland (Morlant), alors à la compagnie d'Osttenbourg de l'armée du Nord, est nommé lieutenant le 20 août 1792.

Les nouvelles de l'investissement de Verdun, de l'invasion du pays et du manifeste de Brunswick (ultimatum du 25 juillet, adressé par le duc, chef des armées coalisées) ont attisé la fureur. A l'instigation d'Hébert, de Marat et de Billaud-Varenne, les sections parisiennes et la foule envahissent les prisons - particulièrement celles de l'Abbaye et de la Force - où sont enfermés des prisonniers politiques et des prêtres insermentés. Le 2 septembre, commence un massacre qui dure jusqu'au 5. Danton, ministre de la Justice, laisse faire. Louise de Savoie-Carignan, princesse de Lamballe, amie de Marie Antoinette, enfermée à la Force, est parmi les victimes. Sa tête est portée au Temple sous les fenêtres de la reine ...

... ..

Danton a choisi **Desmoulins** pour un de ses secrétaires. Certains pamphlets prétendent que ce dernier a trempé dans les massacres ou que du moins il en a été l'un des organisateurs mais aucune preuve n'en a jamais été apportée.

La nouvelle des atrocités ne s'est-elle pas encore répandue ? L'inventaire de la succession se poursuit le lundi 3. Une bonbonnière d'écaïlle blonde avec étoiles en or, sous le couvercle de laquelle est le portrait de Madame **Melan**, dort dans un secrétaire. Dans la cave, on compte 30 bouteilles de Bordeaux rouge, 212 bouteilles de vin de Mâcon et une pièce du même vin attendant la dégustation. Puis on passe dans la cuisine ...

L'inventaire ne reprend que le jeudi 13 septembre, consacré à l'examen et au classement des papiers. Il continue le lundi 17, sur les actes de la séparation de biens de 1786. Suivent des devis et marchés, mémoires d'ouvriers, pour des constructions à faire à l'hôtel d'Aligre ... Le 19, nouveaux devis pour le château de Beauverger-en-Brie, pour celui du Descet (?), près de Villers-sur-Marne, acte de société intervenant entre le sieur Melan et son associé dans l'entreprise du Vauxhall d'Été ... "double d'une déclaration faite en assemblée générale des actionnaires des bains du Vauxhall d'Été le 16 novembre 1790 par laquelle le S. Melan a été chargé seul, à compter du 1^{er} janvier 1791 de la régie des bains ... jusqu'en l'année 1800 où devait finir la société". Le 24 mars 1792, le sieur Renaux a reconnu que le sieur Melan lui avait remis 143 peignoirs d'hommes, 115 peignoirs de femmes, 279 fonds de bain et 600 serviettes unies. Le 9 août dernier, le sieur Sanson a résilié les différents baux par lui faits au sieur Melan des lieux où le Vauxhall est établi et a fait remise au sieur Melan de tous les loyers depuis le 1^{er} janvier 1791 déclarant avoir été payé des loyers antérieurs ... Les syndics des créanciers ont arrêté les comptes ("les ranelag", jusqu'à la fin de décembre 1790, 2186 livres 9 sols; Vauxhall, jusqu'au 26 septembre de la même année, 17 534 livres 2 sols) dans lesquels sont compris les bals, fêtes, abonnements et repas faits jusqu'au jour de l'arrêt. Au dos de cet écrit en est un autre de l'arrêt de compte des billets du Ranelagh et quittance de 144 livres du 4 mars 1791.

Instruits par les expériences malheureuses du mois d'avril dernier, Dumouriez et Kellermann ont inséré les bataillons de volontaires dans les bataillons d'infanterie de ligne ... La victoire de Valmy (O. Sainte-Menehould), le 20 septembre, arrête l'invasion ennemie.

Robespierre n'a joué aucun rôle dans les massacres mais il démontre la légitimité de l'insurrection et justifie les tueries. Les électeurs parisiens l'envoient siéger à la Convention où il retrouve Condorcet, Roland, **Desmoulins**, Danton, Brissot, Tallien, Legendre, Billaud-Varenne, Barras ... L'Assemblée législative se sépare et fait place à la *Convention nationale* qui se réunit en séance publique le 21 septembre. Elle abolit la royauté.

Le lendemain, la *République* est proclamée. Pour marquer l'importance de l'événement, la Convention décide que les années seront désormais comptées à partir du 22 septembre 1792 qui devient le 1^{er} Vendémiaire de l'an I

(calendrier républicain).

Le samedi 22 septembre 1792, l'inventaire des papiers de la succession **Melan** n'est pas terminé. Du 29 mars dernier, un acte passé devant M^e Deherain, a autorisé le sieur Melan à vendre le Vauxhall d'Été, la décoration et tout ce qui servait aux fêtes, moyennant la somme de 50 000 livres, entre les mains de M. Vavasseur Desperriers, séquestre ...

Le mardi 25 septembre, l'an 1^{er} de la République française, une action de 5000 livres, au porteur, datée du 7 janvier 1788, est remise à M. Louis **Gayot**, homme de loi ... Le mercredi 26 se poursuit le défilé de centaines de pièces de l'inventaire de la succession Melan.

Le samedi 29 septembre, comparait Léonard Nizard, maçon entrepreneur en bâtiment - pourvu d'une patente signée Petion - demeurant à Paris, au Marais, section du Temple, qui apporte d'autres documents, et on procède à l'inventaire des objets trouvés dans l'emplacement du Vauxhall d'Été et en celui des bains du Vauxhall, inventaire qui se poursuit le lundi suivant. Le décompte est fait de ce qui manque, sans rien oublier des 3 miroirs, 8 pots de chambre, 13 paires de pantoufles, 6 pieds à perruque ou 14 réchauds pour chauffer le linge.

Le 2 puis le 5 octobre sont consacrés aux livres de comptes tenus par le sieur Melan lui-même et aux actions de 5000 livres (n^o1, 6, 7 et 11) souscrites par des sociétaires anonymes. La dame Pringent déclare qu'il lui est dû, pour les dépenses de la maison, 426 livres, et le montant de ses gages depuis le 1^{er} mars 1791. Elle a retiré "une montre portée à raccommoder du vivant du sieur Melan, chez le sieur Roi, horloger", montre estimée 240 livres. Le 12 octobre, l'inventaire de la succession **Melan** est terminé et enregistré, à Paris, dans l'étude de M^e Silly.

Jérôme Petion de Villeneuve, maire de Paris depuis 1791, préside la Convention qui comprend à l'origine trois partis, les Girondins, les Montagnards (avec lesquels siège **Desmoulins**), et la Plaine, mais dès les premières séances, l'antagonisme éclate entre les Girondins, libéraux et légalistes, élus par la province (Proscrit au 31 mai 1794 comme Girondin, Petion gagnera Bordeaux. On le retrouvera près de la ville dévoré par les loups), et les Montagnards, partisans de la centralisation, soutenus par la Commune et les *Sans-culottes*.

Le 6 novembre, Dumouriez remporte sur les Autrichiens la victoire de Jemmapes, dans le Hainaut. Le 19, la Convention déclare au nom du peuple français qu'elle accordera fraternité et secours à tous les peuples qui voudront recouvrer leur liberté.

La Savoie et le comté de Nice sont occupés sans combat.

De l'héritage de sa sœur, **Nicolas Melan**, marchand mercier rue Quincampoix, hôtel Beaufort, section des Lombards, donne bail le 13 novembre moyennant la somme de 300 livres de fermage, chaque année le jour de Pâques, pour neuf ans, à Nicolas Joseph Lépicouché, laboureur à Orgeval. Le preneur paie les impositions, promet d'entretenir les terres et les vignes en bon état de culture, les prés en bon état de fauche, de soigner les arbres fruitiers, de veiller aux châtaigniers, peupliers, saules et ormes, et de laisser la jouissance de certaines pièces aux sieurs Lambert et Blet, fermiers actuels du sieur Melan. Le père du preneur, Thomas Lépicouché, laboureur à Orgeval, se constitue caution et répondant solidaire de son fils.

En Angleterre, **George Morland** a élargi son style et produit des sujets plus variés. Sa pâte est riche et colorée. Il est un des précurseurs du romantisme (National Gallery, *Intérieur d'étable*, 1791). Il a gagné beaucoup d'argent et en a dépensé davantage car il a, dit-on, comme son père et son grand-père, des goûts de luxe. Il a dû se retirer à la campagne, dans le Leicestershire, et ce séjour a beaucoup d'influence sur son travail. Son intérêt pour le paysage s'est accentué. De retour à Londres vers 1792, il est poursuivi par ses créanciers qui ont obtenu contre lui des arrêts de prise de corps; il se cache pour éviter l'emprisonnement.

Le 3 décembre 1792, la Convention déclare que Louis XVI "sera jugé et jugé par elle".

Le roi n'est plus que le citoyen Capet. Lamoignon de Malesherbes, qui a émigré au début de la Révolution, est rentré en France en juillet pour servir le roi. Il va le défendre devant la Convention. Le procès débute le 11 par l'acte

d'accusation de Robert Lindet : conspiration contre la liberté publique et la sûreté de l'État.

Certains Girondins s'efforcent de sauver le roi par un appel au peuple. Roland participe à la tentative puis quitte son ministère en janvier ... Le roi est condamné à mort et guillotiné le 21 janvier **1793**.